

Loi Energie Climat

Prise en compte de l'investissement responsable
dans la gestion sous mandat



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

I INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité	PAGE 3
B. Moyens internes déployés	PAGE 7
C. Organe de gouvernance	PAGE 13
D. Stratégie d'engagement	PAGE 16
E. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles	PAGE 19
F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	PAGE 20
G. Informations sur la stratégie d'alignement sur les objectifs liés à la biodiversité	PAGE 22
H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques	PAGE 25
I. Liste des produits financiers article 8	PAGE 26

II INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT UE N° 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 27 NOVEMBRE 2019

J. Déclaration relative aux principales incidences négatives	PAGE 27
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	PAGE 29
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives ..	PAGE 32
M. Politiques d'engagement	PAGE 36
N. Référence aux normes internationales	PAGE 37

L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux établissements de crédit de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement pour leur activité de gestion sous mandat, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par BNP Paribas a pour objectif de répondre à cette obligation. La période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2025.

I Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

A. Démarche générale de l'entité

1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ¹

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

Ce positionnement est reconnu par de nombreuses institutions.

En 2025, BNP Paribas figure parmi les institutions financières ayant reçu les meilleures notes extra-financières de la part de Standard & Poor's (CSA), et MSCI (ESG Rating).

BNP Paribas est aussi la seule banque française dans le classement 2025 des « 100 entreprises les plus durables au monde » du magazine canadien Corporate Knights, où le Groupe figure pour la 11^e année consécutive.

Depuis plus d'une décennie, BNP Paribas intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe consiste à accompagner tous les clients, particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie neutre en carbone qui utilise raisonnablement les ressources de la planète et permet l'inclusion des plus fragiles tout en ayant une conduite des affaires responsable.

Cette stratégie lui a valu d'acquérir une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne responsable, offres financières inclusives, etc.

Ces enjeux ESG sont pris en compte de manière centrale dans la raison d'être de BNP Paribas.

(1) Pour plus de détails, cf. [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2025](#) de BNP Paribas p.702

BNP PARIBAS A INSCRIT LE PASSAGE À L'ÉCHELLE DE LA FINANCE DURABLE ET LA RSE COMME L'UN DES TROIS PILIERS DE SON PLAN STRATÉGIQUE GTS.

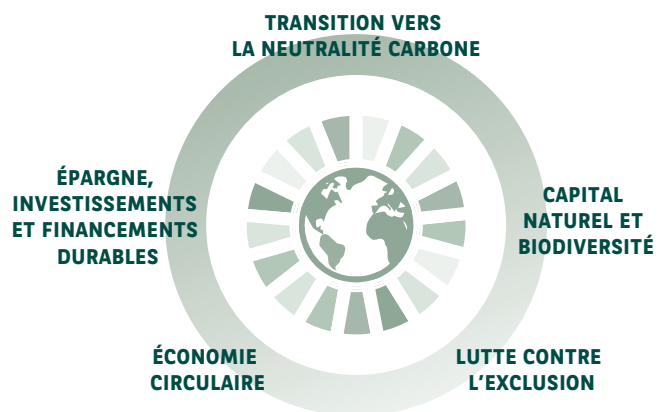
Contribuer à une économie plus durable et plus responsable est au cœur de la raison d'être de BNP Paribas. Le Groupe a pour ambition de contribuer à la transition de l'ensemble de l'économie vers un fonctionnement responsable et durable, satisfaisant les besoins de la population sans détériorer les écosystèmes, en ligne avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Début 2022, BNP Paribas a lancé son plan stratégique intitulé GTS (Growth, Technology, Sustainability).

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :

- 1) **L'alignement des portefeuilles de crédit ainsi que d'investissement pour compte propre du groupe BNP Paribas avec la trajectoire requise pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ;**
- 2) **L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone,** aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (**Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition**) ;
- 3) **Le renforcement de la culture et de l'expertise ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage adaptés,** de formations dédiées telles que la plateforme Sustainability Academy

lancée fin 2022, le suivi du développement des normes de place, et une **gouvernance renforcée**, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.



L'année 2025 a été une nouvelle année d'accélération dans la bascule des financements de BNP Paribas au secteur de l'énergie vers les énergies bas-carbone, essentiellement renouvelables, qui représentent désormais 82% de l'ensemble de son exposition de crédit au secteur de la production d'énergie au 30 septembre 2025, pour un montant de 38,3 milliards (+ 37 % par rapport à 2022). Le Groupe s'est fixé pour objectif que cette part atteigne 90 % à l'horizon 2030.



2 FOCUS GESTION SOUS MANDAT DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

Au sein de BNP Paribas SA, l'activité de gestion sous mandat est réalisée par l'entité BNP Paribas Wealth Management² qui comprend BNP Paribas Banque Privée en France (l'activité banque privée de la Banque Commerciale en France - BCEF) ainsi que deux départements agissant sur des segments de clientèle différents au sein de la succursale allemande de BNP Paribas S.A. (Wealth Management Allemagne et Private Bank Allemagne). À noter que BNP Paribas Banque Privée en France intègre l'activité de Gestion sous Mandat pour les clients particuliers et entreprises. Cette dernière activité a été initiée en 2023, et regroupe à ce stade un nombre encore très limité de clients et d'actifs (4 mandats).

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management intègre les critères ESG dans le processus de sélection des instruments financiers en complément de l'analyse financière traditionnelle. Ces critères ESG sont utilisés pour évaluer dans quelle mesure les entreprises et sociétés de gestions prennent en compte les enjeux du développement durable dans leur activité ou leurs produits.

Notre conviction

Les critères ESG renforcent l'analyse financière dans le choix d'investissements en analysant notamment un périmètre plus large de risques. C'est pourquoi ils sont systématiquement pris en compte par la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management.

Les entreprises qui intègrent la préservation de l'environnement, les enjeux sociaux ainsi que l'amélioration de la gouvernance sont plus enclines à contribuer à la transition écologique. En ce sens, elles constituent des investissements intégrant davantage une vision de long terme.

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT SUIVI PAR LES GÉRANTS DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

Analyse

Environnement macro-économique
Micro-économie (secteurs/valeurs)
Scénario de marché et perspectives d'évolution

Décision

Allocation d'actifs
Allocations géographique et sectorielle
Sélection de valeurs (prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance)

Construction

Sélection des supports d'investissement (OPC/titres en direct)
Contrôle des risques
Règles de gestion

(2) À l'exception des mandats de gestion gérés par l'activité Corporate, représentant 0,043% des actifs sous gestion en 2025.



INFORMATION MISE À DISPOSITION DES SOUSCRIPTEURS DE MANDATS DE GESTION :

BNP Paribas Wealth Management met à disposition de ses clients l'ensemble des informations relatives à la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre des décisions d'investissement en gestion sous mandat via :

- ses sites Internet :
[informations en matière de durabilité pour BNP Paribas Banque Privée en France](#)
ou pour BNP Paribas [Wealth Management en Allemagne](#)
et BNP Paribas [Private Banking en Allemagne](#)
- la documentation précontractuelle.

Au 31/12/2025,
BNP Paribas
Wealth Management
gère **8,492 Milliards
d'euros** d'encours en
mandat de gestion
**dont 62 % sont des
mandats Article 8 SFDR³.**

(3) Sustainable Finance Disclosure Regulation

B. Moyens internes déployés

UNE STRATÉGIE NÉCESSITANT UNE TRANSFORMATION DE GRANDE AMPLEUR

La mise en œuvre effective d'une stratégie ambitieuse nécessite une gouvernance adaptée et une transformation de l'entreprise à tous les niveaux. Le groupe BNP Paribas a ainsi continué de renforcer sa gouvernance, notamment à travers les réunions du Comité Stratégique de la Finance Durable présidé par l'Administrateur Directeur Général du Groupe, la structuration de la filière RSE et la création en 2022 du NEST (Network of Experts in Sustainability Transitions).

Le NEST fédère un réseau de plusieurs centaines des collaborateurs experts de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de la biodiversité, de l'inclusion sociale, ou encore des instruments de finance durable. Depuis 2025, ce réseau fait office de think-tank interne produisant des études et des rapports prospectifs pour éclairer la stratégie Groupe en matière de durabilité, mettre en relation les experts avec les métiers et ainsi favoriser la montée en compétence des collaborateurs.

1 DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

1.1 UN MODÈLE INTÉGRÉ

Le groupe BNP Paribas prend appui sur son modèle diversifié et intégré pour répondre de manière coordonnée aux besoins de ses clients. Cela induit une forte cohésion entre tous [les métiers du Groupe](#), et renforce sa performance dans tous les environnements.

Ainsi BNP Paribas Wealth Management bénéficie et s'appuie sur l'ensemble des métiers et fonctions du Groupe pour assurer ses engagements et son expertise en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. BNP Paribas Wealth Management s'appuie en particulier sur BNP Paribas Asset Management qui a développé une importante expertise en matière de prise en compte des critères ESG.

1.1.1 LA FONCTION RSE GROUPE

La Direction de l'Engagement d'entreprise, qui inclut les équipes en charge de la RSE, a pour mission de mettre en œuvre la stratégie RSE de BNP Paribas. S'appuyant sur ses experts des secteurs ayant un fort impact climatique (pétrole et gaz, automobile, agriculture, etc.) et également sur la filière RSE au sein des entités opérationnelles du Groupe, elle accompagne les métiers, et contribue à la gestion des risques ESG en lien avec la fonction RISK. Au total au sein du Groupe, plus de 400 collaborateurs consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets RSE.

Des communautés d'expertise ESG se créent au sein du Groupe et de ses entités pour accélérer, fluidifier et industrialiser la prise en compte des enjeux de finance

durable dans les activités du groupe BNP Paribas. Par exemple, le Low-Carbon Transition Group, composé d'environ 250 banquiers, accompagne les clients entreprises et institutionnels internationaux dans l'accélération de leur transition vers une économie durable et bas carbone.

1.1.2 BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Chez BNP Paribas Asset Management, le Sustainability Center a pour mission de piloter la stratégie de durabilité de l'entreprise. Il est responsable de la conception et de la mise en œuvre des Lignes directrices et de la Politique d'intégration ESG, de la Politique d'engagement actionnarial et de la Responsible Business Conduct (RBC). Il définit également des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique, de protection de l'environnement et d'égalité, tout en assurant le suivi, la mesure et la communication des progrès réalisés, y compris ceux liés à l'impact opérationnel interne.

C'est une équipe internationale forte de plus de 35 experts ESG avec une présence stratégique en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. Cette répartition géographique permet à ses membres d'allier une expertise locale à une vision globale, tout en collaborant étroitement avec les équipes d'investissement, de vente et les clients sur le terrain.

Au sein du Sustainability Center, l'équipe de recherche ESG joue un rôle central en fournissant des analyses approfondies aux équipes d'investissement. Elle les accompagne dans l'intégration des risques et opportunités liés à la durabilité au cœur de leurs



stratégies, en s'appuyant sur des données externes variées et en proposant des formations internes pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs. Ses membres proviennent de horizons variés, incluant l'industrie, le conseil, le plaidoyer et les politiques publiques, avec des expériences au sein d'organisations non gouvernementales (ONG), d'institutions intergouvernementales, d'agences de notation et d'investissements traditionnels.

1.1.3 BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les lignes directrices de la RSE du Groupe, des compétences de BNP Paribas Asset Management en matière de gestion d'actifs durable et sur sa méthodologie interne d'évaluation du niveau de responsabilité des instruments financiers (Cf 1.2.2) pour renforcer

son expertise et guider ses choix dans les décisions d'investissement au sein des mandats.

À titre d'exemple, concernant BNP Paribas Banque Privée en France, 16 % des ETP de la gestion sous mandat consacrent leur activité à l'analyse de titres ESG, à l'intégration de la durabilité dans les mandats, à la mise en place et au suivi de la notation de durabilité ou encore à la diffusion de ces thématiques au sein du métier. Et neuf personnes disposent d'une formation certifiante sur l'ESG parmi les équipes dédiées à la gestion sous mandat ; six sont diplômées du CESGA (SFAF) et trois du CISL (Cambridge).

Concernant BNP Paribas Wealth Management en Allemagne, 40 % de l'équipe de gestion sous mandat de Private Bank est certifié (CFA certificate in Sustainable Investing)⁴.

(4) Ex « CFA certificate in ESG Investing » ; Concernant Wealth Management en Allemagne, le programme de certification a été lancé en 2024.

1.2 ACTIONS MENÉES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

1.2.1 GROUPE BNP PARIBAS

Dans la continuité du plan GTS, le groupe BNP Paribas poursuit son plan d'accompagnement au changement, avec pour objectif d'ancrer et de diffuser la culture de la finance durable dans le parcours du collaborateur. Il s'appuie sur les moments clés de ce parcours, notamment le recrutement, l'intégration, les évaluations professionnelles, la mobilité et la formation.

Les collaborateurs ont notamment la possibilité de se former et de se doter des nouvelles compétences via la Sustainability Academy, une plateforme interne de formation lancée en 2022.

Elle vise à former les collaborateurs du Groupe aux enjeux de la transition écologique et du changement climatique, et de renforcer leurs compétences dans ce domaine. En 2025, près de 71 000 collaborateurs ont suivi au moins une formation de la Sustainability Academy, avec en moyenne 1,6 heure de formation par personne.

En lien avec celle du Groupe, la Sustainability Academy@LEGAL a publié en 2025 un panorama de la réglementation ESG à l'échelle mondiale afin d'accompagner les collaborateurs face à l'évolution des réglementations. Des travaux préparatoires ont également été engagés en vue de la parution, en 2026, d'un module de formation pratique sur le sujet du greenwashing.

Le Groupe propose une offre globale de formation, en particulier sur les enjeux de Sustainability, aux Leaders du Groupe (Top Executives, Senior Management Position (SMP), Talents (LfT)), ces collaborateurs étant clés pour contribuer à la réussite du plan stratégique. L'atteinte des objectifs fixés par le Groupe dans son tableau de bord RSE⁵ conditionne le versement de 20 % du montant qui leur est attribué au titre du plan de fidélisation du Groupe. Plus de 3 600 Talents ont bénéficié de dispositifs de développement dédiés, notamment sur la compréhension des enjeux stratégiques en matière de durabilité.⁶

1.2.2 BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

En complément des actions engagées au niveau du Groupe, BNP Paribas Wealth Management a également œuvré en faveur du développement des compétences de ses collaborateurs en matière de finance durable.

Les objectifs pédagogiques développés sur la thématique de l'engagement responsable ont permis aux banquiers privés de :

- développer le niveau de conscience et de prise en compte de l'importance de ces problématiques ;
- argumenter sur l'engagement du groupe BNP Paribas ;
- monter en compétence sur la prise en compte des préférences ESG des clients ;
- assurer le bon conseil aux clients intéressés par l'investissement responsable avec l'offre de BNP Paribas Wealth Management et notamment celle de gestion sous mandat.

Ces formations sont mises à disposition sur les plateformes d'échange internes sous différents formats (E-Learning, etc.) et accessibles sur smartphone ou ordinateur. L'ensemble des collaborateurs est informé de la mise à disposition de nouvelles informations sur les plateformes afin de pouvoir assurer une formation continue sur ces sujets.

La certification de BNP Paribas Banque Privée en France, agréée par l'EFPA (European Financial planning Association), repose sur la réalisation d'un parcours de formation et le passage d'un examen. La réussite de cette certification permet de prendre un poste de banquier privé, assurant ainsi du niveau de connaissances et de compétences adéquat des banquiers privés, dès leur prise de poste tant sur le plan financier que sur les plans juridique, fiscal, crédit et la conformité.

Depuis 2021, le niveau d'exigence dans le cadre de cette certification a été renforcé sur la thématique de l'engagement responsable :

- **dans le parcours de formation :**
 - au sein de la formation présentielle « Essentiel de la gestion financière »
 - à travers la réalisation des Learning WM Sustainability Quest
- **dans l'examen écrit :** par des questions dédiées dans le QCM sur la partie gestion financière
- **dans l'examen oral,** pour valider le discours et la posture en matière commerciale des candidats sur l'intérêt des investissements dits durables

De la même manière, chez BNP Paribas Wealth Management et Private Banking en Allemagne les membres dédiés des équipes DPM (Discretionary Portfolio Management) et Advisory font certifier leurs expertises en matière d'investissement durable grâce au Certificat CFA en Investissement Durable ou des certifications similaires selon leur rôle.

(5) À ce titre, en 2025, plus de 9 000 collaborateurs clés du Groupe (SMP, Talents ou ressources clés locales) ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan.

(6) Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD.



1.2.3 DÉVELOPPER LE NIVEAU DE CONSCIENCE ET DE PRISE EN COMPTE DE L'IMPORTANCE DE CES PROBLÉMATIQUES

Dans le cadre du plan stratégique GTS 2022-2025, BNP Paribas Banque Privée France a déployé un programme de formation aux enjeux environnementaux, sociaux et de finance durable, en s'appuyant sur la Sustainability Academy déployée par le Groupe, ainsi que des dispositifs spécifiques à la Banque Privée.

Sur la période du plan stratégique, 100 % des banquiers privés ont réalisé une Fresque du Climat et plusieurs certifications ont été largement diffusées, notamment celles du Cambridge Institute for Sustainability Leadership et le brevet « Premiers secours de la planète » du CNRS et de l'Institut de l'Engagement.

Des ateliers pratiques dédiés à la prise en main du profil de risque et de finance responsable ont également été menés auprès de banquiers privés, en centres et au sein d'équipes de gestion de fortune.

Les collaborateurs de BNP Paribas Banque Privée contribuent également activement à la réalisation des objectifs extra-financiers du Groupe en matière de solidarité et d'heures de bénévolat : un collaborateur sur deux a participé à des missions de bénévolat, notamment via le programme « Les Lauriers de l'Engagement », développé spécifiquement par BNP Paribas Banque Privée (source : enquête collaborateurs 2025).

Résultat : en 2025, 70 % de nos clients interrogés considèrent que leur banquier privé est qualifié pour les accompagner sur les enjeux ESG (source : enquête clients 2025, 1158 répondants)

1.2.4 RENFORCER LES CAPACITÉS À DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DU GROUPE BNP PARIBAS ET DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management :

- dispense depuis des années une formation sur l'investissement responsable à destination de Banque Privée France. Cette formation, qui accueille 20 participants maximum, est animée par les experts en investissement responsable de BNP Paribas Wealth Management ;
- crée des supports qui présentent les engagements de BNP Paribas et l'expertise en investissement responsable de BNP Paribas Wealth Management (vidéos, e-Learning, documents imprimables, etc.) ;

- dispose d'une équipe d'utilisateurs, pour proposer des vidéos afin de répondre aux questions les plus posées par les banquiers privés. Les scripts sont écrits et portés dans les vidéos par des banquiers eux-mêmes et les experts métier.
- met en place des actions fréquentes de sensibilisation à la finance durable, disponibles sur l'intranet de BNP Paribas Banque Privée. Ces informations traitent des thématiques suivantes :
 - comprendre et expliquer les engagements du groupe BNP Paribas ;
 - promouvoir l'offre engagée ;
 - effectuer des heures solidaires auprès d'associations ;
 - renforcer sa culture sur le développement durable.

1.2.5 RENFORCER LA COMPÉTENCE DE SES COLLABORATEURS SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRÉFÉRENCES ESG DES CLIENTS

Dans le cadre du plan stratégique 2022-2025 de BNP Paribas Banque Privée, un réseau de plus de 90 « correspondants finance durable » a été formé. Ce réseau permet d'appuyer les banquiers privés dans le développement de leur expertise et la réponse aux questions des clients sur la finance durable, notamment dans l'appropriation du questionnaire de recueil des préférences ESG des clients. À leur prise de poste, les banquiers privés se voient assigner deux formations leur permettant d'acquérir des compétences pour accompagner leurs clients dans le domaine des investissements dits durables :

- Dérouler un entretien client pour expliquer le profil de risque et de finance responsable ;
- Comprendre les enjeux du nouveau profil de risque et de finance responsable.

Ces sujets sont intégrés à la **Revue Annuelle des Connaissances MIF2** à laquelle chaque Banquier est soumis annuellement.

BNP Paribas Wealth Management Germany forme les équipes commerciales aux thématiques ESG au travers de webinaires, de vidéos et de formations internes. En 2025, une série de sessions en présentiel et de webinaires ont porté sur la nouvelle méthodologie d'évaluation Trèfles, outil clé visant à évaluer le niveau de responsabilité des produits recommandés par BNP Paribas Wealth Management. L'accent a été mis sur la valeur ajoutée de l'évaluation pour les clients et son rôle clé dans le processus d'investissement.

1.2.6 ASSURER LE BON CONSEIL D'OFFRE DE GESTION SOUS MANDAT BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE AUX CLIENTS INTÉRESSÉS PAR L'ESG

En complément des éléments marketing et techniques descriptifs des offres financières, BNP Paribas Banque Privée met à disposition des banquiers privés plusieurs outils pédagogiques et supports ESG :

- Plusieurs webconférences ont été organisées sur le thème de l'offre de finance durable et du profil de finance responsable auprès d'un réseau de 90 correspondants Finance Durable et de banquiers privés Grande Fortune.
- Un Kit ESG développé par BNP Paribas Asset Management (fiches pédagogiques, éléments de langage) et un pitchbook Sustainability mis à jour régulièrement par les équipes BNP Paribas Wealth Management (stratégie d'investissement responsable de BNP Paribas Wealth Management, méthodologies de screening, etc.) ;

Par ailleurs, les banquiers privés peuvent capitaliser sur :

- MyGuide pour accompagner les clients dans la détermination de leur démarche de prise en compte des enjeux ESG et leur proposer les produits dont les mandats sont adaptés à leur sensibilité sur ces thématiques.
- Les fonds ISR de BNP Paribas Asset Management sont accompagnés d'informations spécifiques via un document dédié (appelé « desknote »), permettant aux banquiers privés d'appréhender la stratégie d'intégration ESG de ces fonds et d'être ainsi en mesure d'expliquer la démarche et les enjeux à leurs clients détenteurs via leurs mandats de gestion.
- Les supports pédagogiques internes pour présenter les offres durables de BNP Paribas Banque Privée (documents d'insertion pour chaque nouvelle campagne thématique ESG, panorama de l'offre durable de BNP Paribas Banque Privée, etc.).

Aussi, ils sont accompagnés d'une prise de parole régulière sur les enjeux ESG via des communications périodiques transmises aux clients.

Pour rappel : l'offre de mandat ISR de BNP Paribas Banque Privée en France ne dispose pas du label français ISR.



C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

1 CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE. INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe consiste à accompagner tous les clients, particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie neutre en carbone qui utilise raisonnablement les ressources de la planète et permet l'inclusion des plus fragiles tout en ayant une conduite des affaires responsable.

Pour y parvenir, le Groupe s'appuie sur l'ensemble de ses collaborateurs. La stratégie est structurée autour de quatre thématiques : économique, sociale, civique, environnementale qui reflètent ses enjeux de RSE. Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe.

Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability), dont le développement durable est l'un des trois axes majeurs. Son déploiement implique l'ensemble des métiers, fonctions, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau du Groupe.

Afin de suivre l'opérationnaliser de la stratégie RSE du Groupe, un tableau de bord avec des objectifs chiffrés est partagé à l'ensemble des métiers afin d'évaluer l'efficacité de la stratégie du Groupe vis-à-vis de ses objectifs de durabilité. Ces objectifs sont répartis en quatre thématiques : économique, sociale, civique et environnementale.

Concernant le volet environnemental, le principal levier d'action de BNP Paribas consiste à soutenir la transition écologique des acteurs économiques. Dans ce but, BNP Paribas oriente les financements et investissements qu'il octroie ou facilite, en faveur d'une économie compatible avec les limites de la planète, et soutient les clients de ses différentes entités opérationnelles dans leur transition écologique.

La stratégie de durabilité est intégrée au plus haut niveau au sein des organes de gouvernance. Ces organes traitent des impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux thématiques environnementales, sociales et de gouvernance de l'ensemble des activités du Groupe dans le cadre de leurs mandats comme décrit dans les paragraphes suivants.

Le CGEN (Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE) est notamment chargé de suivre la politique du Groupe en matière de RSE et s'assure de la contribution du Groupe à la transition de l'ensemble de l'économie vers un fonctionnement responsable et durable. À ce titre, il suit régulièrement les actions prises en matière de changement climatique, de finance durable et d'engagement positif du Groupe dans la société. Conjointement avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le CGEN examine les avancements réalisés en matière d'intégration opérationnelle des facteurs de risque ESG, y compris des facteurs de risque liés au climat, au cadre de gestion des risques de la Banque.

De plus, le CCIRC (Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité) examine le Risk Appetite Statement (RAS), c'est-à-dire la tolérance aux risques du Groupe et notamment ceux en lien avec l'ESG. En outre, des indicateurs complémentaires, résultant de la définition des objectifs d'alignement des portefeuilles de crédit, sont intégrés dans le RAS du Groupe à des fins de surveillance.

En 2025, le CCIRC a abordé quatre fois des thématiques ESG touchant aux impacts, risques et opportunités de l'activité de BNP Paribas. Outre la mise à jour du RAS, il a procédé également à la revue des facteurs de risques ESG (insertion opérationnelle et analyse de portefeuille). Conjointement avec le CGEN, le CCIRC examine les avancements réalisés en matière d'intégration opérationnelle des facteurs de risques ESG, y compris des facteurs de risque liés au climat, au cadre de gestion des risques de la Banque.



À ce titre, le Conseil d'administration est régulièrement informé des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe.

Depuis 2021, les Comités de la finance durable impliquant des membres de la Direction Générale œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux RSE et climatiques dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité.

Les principaux Comités sont les suivants :

- Le Comité stratégique de la finance durable a pour objectif de déterminer la stratégie et les engagements majeurs de BNP Paribas en matière de durabilité, notamment sur les sujets de changement climatique, de risques ESG et d'inclusion sociale. Il décide des grands objectifs financiers relatifs aux sujets ESG et suit leur mise en œuvre opérationnelle. Il valide les méthodes, les données, les analyses, la gestion des risques, l'application des normes et les engagements pris par le Groupe dans les publications relatives à la finance durable.
- Le Comité d'infrastructure de la finance durable a pour objectif d'industrialiser les processus, les données et le reporting ESG afin de mesurer et de surveiller les impacts, risques et opportunités en matière de finance durable. Sa mission est de répondre aux besoins croissants des clients, des régulateurs et des investisseurs.
- Le Comité sustainable finance regulatory de niveau Direction Générale a pour objectif d'apprécier les conséquences opérationnelles des principales nouvelles réglementations.

2 LES CRITÈRES RSE DANS LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

Les critères RSE incluant des critères climatiques et environnementaux sont pleinement intégrés dans la politique et les pratiques de rémunération du groupe BNP Paribas.

Pour les membres de comités exécutifs, une composante liée à la performance RSE du Groupe est prise en compte dans la détermination de la rémunération variable annuelle à hauteur de 15% du montant global attribué. L'attribution de cette fraction de la rémunération variable annuelle repose sur une mesure multicritère basée sur une approche holistique des actions entreprises par le groupe BNP Paribas sur les plans environnemental, sociétal et social.

Dans cette optique, cette structure de rémunération intègre trois critères pondérés chacun à 5% :

- L'évaluation par le Conseil d'administration des faits marquants de l'année principalement au regard des enjeux climatiques et sociaux ;
- Les publications d'agences de notation extra financière (FTSE et S&P Global CSA) mesurant la qualité du positionnement de BNP Paribas par rapport à ses pairs en matière de RSE ;
- Un alignement avec les objectifs retenus en matière de RSE dans la rémunération due au titre du plan de fidélisation attribué à des collaborateurs clés du Groupe. Ces objectifs sont basés sur les quatre piliers RSE du Groupe en matière de responsabilité économique, sociale, civique et environnementale et incluent notamment des objectifs climatiques chiffrés dans le cadre de l'accompagnement des clients du Groupe vers une économie bas carbone et de la diminution de l'empreinte environnementale du groupe BNP Paribas. En particulier :
 - Bilan d'émission de gaz à effet de serre en teqCO₂ par ETP (bâtiments et déplacements professionnels) ;
 - Montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone ;
 - Montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine ;

En complément de cette composante RSE, la rémunération variable annuelle des dirigeants exécutifs du Groupe dépend également pour 10% de critères qualitatifs appréciés par le Conseil d'administration et tenant compte de sujets sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, certains collaborateurs du Groupe sont bénéficiaires d'un plan de fidélisation : plus de 9 000 collaborateurs clés du Groupe ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan en 2025 parmi lesquels les responsables de métiers et de fonctions, les senior management positions du Groupe, les collaborateurs à haut potentiel, ou les ressources clés locales. Conformément à ce plan, le paiement de 20% du montant attribué est soumis à l'atteinte des objectifs de performance RSE du Groupe (identiques aux objectifs suivis pour la rémunération des dirigeants exécutifs).

En complément, l'accord d'intéressement signé pour BNP Paribas S.A. pour la période 2025-2027 inclut une composante RSE :

- un critère environnemental sur la réduction annuelle d'émissions de gaz à effet de serre par collaborateur (Consommation d'énergie pour les bâtiments et les voyages professionnels) ;
- un critère sociétal lié au nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs (#1MillionHours2Help⁷).

(7) Dans le cadre de son engagement social, BNP Paribas a signé en septembre 2018 un accord monde avec la fédération internationale UNI Global Union portant sur les droits fondamentaux au travail, avec la mise en place d'un socle social mondial. Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas s'est engagée à accorder à l'ensemble de ses collaborateurs un million d'heures solidaires rémunérées à horizon 2020, soit un équivalent d'un peu plus d'une demi-journée d'heures solidaires payée par collaborateur et par an.

D. Informations sur la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement de BNP Paribas Wealth Management se déploie suivant deux approches. Pour les fonds internes, actions et obligations, elle s'appuie sur la politique d'engagement de BNP Paribas Asset Management. Pour les fonds externes, elle repose sur l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management, une analyse propriétaire du niveau de responsabilité des produits financiers.

1 PRINCIPALES SOCIÉTÉS DE GESTION PARTENAIRES



1.1 LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'expertise **environnementale, sociale et de gouvernance** (ESG) de BNP Paribas Asset Management, une des sociétés de gestion dans laquelle BNP Paribas Wealth Management est le plus investi. En effet, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Asset Management qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux ESG dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

La Politique d'Engagement (vote, dialogue avec les entreprises⁸, intervention auprès des pouvoirs publics) est l'un des piliers sur lesquels repose l'investissement responsable et durable de BNP Paribas Asset Management.



1.1.1 VOTE, DIALOGUE ET INTERVENTION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Trois outils sont utilisés – 1) le vote, 2) l'engagement auprès des émetteurs, et 3) le plaidoyer en faveur de politiques publiques pour inciter les décideurs à adopter des législations, réglementations et normes qui favorisent un développement durable et équitable. BNP Paribas Asset Management considère que la performance en matière de durabilité des émetteurs peut influencer leur performance financière ; un vote et un engagement proactifs, réfléchis et constructifs peuvent réduire les risques, déverrouiller de la valeur et générer des impacts positifs en encourageant la transparence et l'adoption de meilleures pratiques.

BNP Paribas Asset Management cherche ainsi à engager de manière constructive avec les émetteurs pour impulser le changement, mais si cette approche s'avère inefficace, diverses mesures d'escalade sont prévues et consacrées au sein de la [politique d'engagement actionnarial de BNP Paribas Asset Management](#).

Le bilan 2025 de la stratégie d'engagement de BNP Paribas Asset Management est disponible au sein du [Rapport de durabilité 2025](#).



1.1.2 UNE VISION PROSPECTIVE :

BNP Paribas Asset Management considère qu'un modèle économique optimal intègre une transition Énergétique réussie, des Écosystèmes sains et une plus grande Égalité dans nos sociétés – les « 3Es ». BNP Paribas Asset Management est également convaincu qu'en tant qu'investisseur, répondre à ces enjeux est essentiel pour une durabilité économique qui permettra aux investisseurs de préserver les rendements à long terme de leurs clients.

Ces thèmes guident également la recherche de BNP Paribas Asset Management, ses activités de vote et de dialogue avec les entreprises et les marchés dans lesquels il investit, sa conduite responsable des entreprises, ses investissements thématiques durables et son approche de la RSE. Ils se reflètent également dans les autres piliers de son approche de la durabilité et ses feuilles de route qui décrivent sa stratégie et ses objectifs de manière plus détaillée.

(8) Pour les émetteurs compris dans le périmètre de la politique d'engagement BNP Paribas Asset Management



1.2 AUTRES PARTENAIRES

Avec BNP Paribas Asset Management, ELEVA Capital et Amundi Asset Management représentent les sociétés de gestion dans lesquelles BNP Paribas Wealth Management est le plus investi.

En complément des informations pré-citées concernant BNP Paribas Asset Management, vous pouvez retrouver via les liens ci-après, les politiques d'exercice des droits de vote de nos principaux partenaires externes, au 31/12/2025 :

[ELEVA Capital](#) ;
[Amundi Asset Management](#).

2 LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

À travers sa méthodologie propriétaire, BNP Paribas Wealth Management analyse et évalue les politiques et l'exercice de vote et d'engagement des sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas et dont certains des produits financiers sont sélectionnés pour être recommandés aux clients de BNP Paribas Wealth Management.

BNP Paribas Wealth Management collecte des informations en matière de développement durable auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire interne de due diligence couvrant 6 principaux domaines (lorsqu'applicables : la politique d'investissement responsable ; les exclusions appliquées par la société de gestion ; les politiques de vote et d'engagement ; la transparence; la politique de gestion des controverses; la politique en matière de plaidoyer au près des pouvoirs publics).

Un second niveau d'analyse consiste à évaluer le niveau d'intégration ESG des produits financiers distribués par ces sociétés de gestion et sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management. Pour chaque classe d'actifs, une méthodologie quantitative permet d'analyser les produits au travers de plusieurs indicateurs extra-financiers (scores ESG, controverses majeures, conformité avec la Responsible Business Conduct de BNP Paribas Asset Management, etc.).

Pour les fonds et dans les cas où la disponibilité des données ESG n'est pas suffisante ou cas particuliers (fonds de niche), BNP Paribas Wealth Management adopte une approche qualitative basée sur un questionnaire de due diligence adressé à la société de gestion :

- Pour les fonds "long-only" : environ 20 questions pour évaluer les gérants d'actifs et les fonds.
- Pour les fonds alternatifs : analyse systématiquement qualitative pour évaluer les gérants d'actifs et les fonds, reposant sur environ 20 questions.
- Pour les actifs non-cotés : analyse systématiquement qualitative reposant sur 40 questions.

Sur la base de ces informations, BNP Paribas Wealth Management attribue une note comprise entre 1 et 5 trèfles aux produits analysés (5 trèfles représentant la note la plus élevée).

En parallèle, BNP Paribas Wealth Management entretient un dialogue régulier avec les sociétés de gestion qui inclut notamment la conformité de celles-ci avec les engagements de BNP Paribas Wealth Management.⁹

3 LA GESTION DES DROITS DE VOTE DE BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

Dans le cadre de sa gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management ne procède pas à la délégation des droits de vote des titres vifs détenus au sein des mandats.

En accord avec la directive SRD II (Shareholder Rights Directive), BNP Paribas Wealth Management s'inscrit dans une démarche de responsabilisation de ses clients actionnaires et les incite à exercer en propre leurs droits de vote.

Ainsi, BNP Paribas Wealth Management met à disposition de ses clients les éléments leur permettant d'être informés de l'organisation des assemblées générales liées aux actions détenues en direct. Nos clients reçoivent une notification avant l'assemblée générale.

(9) Plus de détails sur les engagements de BNP Paribas Wealth Management dans la [Déclaration SFDR 2026 de BNP Paribas SA](#).



E. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles

Dans le contexte actuel, où les enjeux environnementaux et notamment la lutte contre le réchauffement climatique sont de plus en plus au cœur des décisions des entreprises, la commission européenne a travaillé à cartographier les activités en fonction de leur niveau de durabilité environnementale et sociale. En 2021, six objectifs environnementaux ont été listés par l'Union européenne (UE), deux sont entrés en application en 2022, les quatre restants en 2023. Afin de pouvoir identifier si leurs activités sont conformes aux objectifs environnementaux qualifiés de hautement durables par l'UE, les entreprises ont entamé un travail d'analyse de leurs activités.

1. PART DES ENCOURS CONCERNANT LES ACTIVITÉS EN CONFORMITÉ AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

BNP Paribas S.A. fournit la part des encours alignés à la Taxonomie arrêtée au 31/12/2025 communément nommée GAR (Green Asset Ratio)¹⁰. Le Green Asset Ratio (GAR) calcule la proportion des actifs de l'établissement bancaire investis dans des activités économiques durables, ou écologiquement responsables (c'est-à-dire les actifs durables) par rapport au total des actifs d'une entreprise.

Cette part se décline comme suit, 6,92 % avec une mesure chiffre d'affaires, 8,12 % avec une mesure CapEx¹¹.

Ces ratios d'actifs verts d'alignement à la taxonomie applicables aux banques, du fait de leurs déséquilibres méthodologiques et de leur complexité opérationnelle, ne peuvent refléter l'intégralité des financements de la transition vers une économie bas-carbone pour le Groupe¹².

En conséquence, le Groupe publie un ratio interne, qui permet de suivre l'évolution des financements octroyés par le Groupe vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe. Cet indicateur mesure la part des actifs alignés aux critères clés de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles aux objectifs climatiques.

Le ratio interne proposé par BNP Paribas des actifs alignés aux critères de performance climatique dans l'ensemble des actifs éligibles permet de suivre l'évolution des financements octroyés par le Groupe vers des actifs contribuant aux objectifs de neutralité carbone de l'Europe.

Au 31 décembre 2025, les encours alignés aux critères clés de performance climatique de la taxonomie représentaient 12,8 % des encours du Groupe éligibles aux objectifs climatiques.

Ce ratio reflète davantage la stratégie du Groupe en faveur du financement des énergies bas-carbone et de la politique d'accompagnement des ménages dans des solutions de logement, de rénovation ou de mobilité bas-carbone sur le marché européen.

2. PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES :

La part des encours en gestion sous mandat investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles représente 3,83 % en 2025. Cet indicateur correspond au PAI 4 dans la section K, tableau 2.

(10) Section 7.1.3 Activités alignées au sens de la taxonomie européenne, p.756 et suivantes du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2025 de BNP Paribas](#)

(11) Capital Expenditure, les CAPEX désignent les dépenses d'investissement d'une entreprise capitalisées au bilan. Généralement, l'acquisition d'immobilisations corporelles (comme des machines) et/ou incorporelles (comme des logiciels). Le pourcentage de couverture des chiffres à fin décembre 2025 s'élève à 13,45%.

(12) Cf. Section 7.5, Limites des ratios réglementaires d'alignement à la taxonomie européenne, p.759 et suivante du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2025 de BNP Paribas](#)

F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Depuis l'Accord de Paris sur le climat de 2015, lequel vise à "contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels", BNP Paribas a décidé d'aligner progressivement ses portefeuilles de crédit et d'investissement sur l'objectif de financer une économie neutre en carbone d'ici 2050. En 2021, le Groupe s'est engagé à définir des objectifs intermédiaires d'alignement pour les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre qui soient compatibles avec les scénarios zéro émission nette (NZE) en 2050, notamment ceux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Pour son activité de gestion sous mandat, BNP Paribas Wealth Management applique une approche différenciée en fonction des classes d'actifs.

1. Concernant les lignes directes (actions et obligations) et les fonds gérés par BNP Paribas Asset Management¹³ :

1.1 BNP Paribas Wealth Management applique la Responsible Business Conduct (RBC) policy de BNP Paribas Asset Management en tant que filtre négatif pour la sélection des actions et des obligations pour la constitution de son univers d'investissement recommandé. La RBC de BNP Paribas Asset Management est basée sur des conventions et traités internationaux, les politiques RSE du Groupe BNP Paribas et les normes volontaires de l'industrie. Le non-respect des standards définis dans cette politique conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Ainsi, en lien avec cette politique, certains titres ou émetteurs de ce secteur ne sont pas couverts par l'univers d'investissement recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Entreprises :

- impliquées dans des activités pétrolières et gazières non conventionnelles, non conformes aux lois et réglementations locales, ainsi qu'aux conventions internationales ratifiées par leurs pays d'activité ;
- dont l'activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part significative de leur chiffre d'affaires ;
- dont la trajectoire de transition ne serait pas jugée comme crédible par les experts de BNP Paribas.

En 2023, le groupe BNP Paribas a étendu et renforcé sa politique Pétrole et Gaz :

- arrêt des financements dédiés à des projets de développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers, quelles que soient les modalités de financement ;
- arrêt programmé des financements aux Indépendants pétroliers destinés à soutenir la production pétrolière.

Ces évolutions complètent des critères strictes de financement déjà mis en place sur le secteur du pétrole et du gaz comme par exemple l'exclusion :

- des entreprises du secteur de l'énergie réalisant 10 % ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels. Ce seuil était précédemment fixé à 30 % ;
- les sociétés du secteur de l'énergie réalisant 10 % ou plus de leurs activités d'exploration et de production de la région arctique ;
- les sociétés du secteur de l'énergie disposant de réserves de pétrole et de gaz en Amazonie ainsi que celles développant activement des infrastructures connexes en Amazonie.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères obligatoires sont exclues. Par exception ces dernières peuvent toutefois être ajoutées à une liste de surveillance, ce qui signifie qu'elles sont éligibles à des investissements faisant l'objet d'un examen régulier, si elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.

En 2024, le Groupe a poursuivi ses efforts de transition en décidant :

- l'arrêt programmé des financements à l'exploration-production des énergies fossiles qui ne représenteront que 10 % des financements du Groupe au secteur de la production d'énergie en 2030 ;
- la réduction de 70 % des émissions financées par le Groupe entre septembre 2022 et fin 2030 ;
- l'arrêt de la participation aux émissions obligatoires conventionnelles des acteurs du secteur pétrolier et gazier actifs dans l'exploration production¹⁴. En 2025, cette stratégie d'alignement à l'Accord de Paris a été poursuivie.

(13) Sauf mention contraire

(14) Plus de détails sur l'historique des engagements de BNP Paribas pour la lutte contre le changement climatique en page 728 du [Document d'Enregistrement Universel \(D.E.U.\) 2025 de BNP Paribas](#)

De son côté, en 2024, BNP Paribas Asset Management a décidé de ne plus investir dans de nouvelles obligations d'acteurs actifs dans l'exploration et la production pétrolière et gazière.

Concernant le secteur de la production d'énergie à partir de charbon, les sociétés minières répondant à l'un des quatre critères ci-dessous concernant le charbon utilisé dans les centrales thermiques, ne sont pas couvertes par l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management :

- celles qui développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction de charbon thermique (nouvelles mines ou extension de mines existantes) ;
- celles qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique ;
- celles qui produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an ;
- celles qui n'ont pas de stratégie de sortie des activités liées au charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Les sociétés de production d'électricité répondant à l'un des critères suivants sont également exclues :

- ajout de capacités opérationnelles de production d'électricité à partir de charbon
- lorsque la capacité totale de production d'électricité au charbon dépasse 10 GW

Si le charbon représente plus de 5 % des revenus totaux, BNPP AM exclura toutes les entreprises impliquées dans la production d'électricité qui répondent à l'une des critères suivants :

- lorsque le charbon dépasse 20 % de leur production d'électricité ;
- lorsque le charbon dépasse 30 % de leur capacité installée ;
- disposent encore de capacité charbonnière dans leur mix de production en 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 dans le reste du monde.

1.2 Concernant ses portefeuilles d'investissement, BNP Paribas Asset Management a défini une feuille de route Net Zero comportant 10 engagements, notamment :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 50 % d'ici 2030 (par rapport aux données de référence de 2019 et pour les investissements du périmètre concerné⁽¹⁵⁾) ;

- Aligner ses investissements avec l'objectif de neutralité carbone, en ciblant 60 % du périmètre d'investissement dans des entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone, alignées avec cet objectif ou en cours d'alignement d'ici 2030 ; pour atteindre 100 % du périmètre d'ici 2040 ;
- Achever totalement la sortie du charbon d'ici 2030 au sein de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Les autres engagements portent sur l'engagement actionnarial et les activités opérationnelles de BNP Paribas Asset Management et sont à retrouver dans le [Sustainability report 2025 de BNP Paribas Asset Management](#).

1.3 Enfin, la méthodologie de notation ESG des émetteurs par BNP Paribas Asset Management

met fortement l'accent sur le changement climatique. Le changement climatique est l'un des 11 thèmes pris en compte, représentant en moyenne 11,8 % du score ESG dans tous les secteurs, et jusqu'à 25 % pour les secteurs les plus affectés par le changement climatique.

En 2026, BNP Paribas Asset Management prévoit de renouveler ses engagements à l'initiative NZAM avec de nouveaux objectifs reflétant l'ambition du métier suite à la fusion avec Axa IM.

2. Concernant les fonds de sociétés de gestion externes

BNP Paribas Wealth Management réalise une évaluation des sociétés de gestion externes, à partir d'un questionnaire de due diligence, comprenant notamment des questions sur :

- leur adhésion à la Net-Zero Asset Manager initiative et les détails des engagements pris ;
- la validation par SBTi (Science Based Target initiative) de leur plan de décarbonation ;
- la méthodologie de mesure et la publication de leurs émissions de GES ;
- la participation à des initiatives d'engagement collaboratif telles que Climate Action 100+ ou CDP.

En sus de cette approche méthodologique, dans le cadre de ses mandats sur-mesure, BNP Paribas Wealth Management étudie les conditions permettant de proposer à ses clients une option de gestion reposant sur une sélection de titres basée sur l'alignement net zéro à l'Accord de Paris. L'analyse prend en compte les attentes des clients de BNP Paribas Wealth Management et s'appuie sur la méthodologie et les engagements déployés par BNP Paribas Asset Management.

(15) Le "périmètre concerné" fait référence aux fonds relevant des articles 8 et 9 du Sustainable Finance Disclosure Regulation. Cet engagement s'applique également aux fonds et mandats gérés conformément à la politique de Conduite Responsable des Affaires (RBC) de BNP Paribas Asset Management. Il n'inclut pas encore les investissements dans les titres émis par des gouvernements et des agences, les produits dérivés, les actifs privés.

Sur la base de cette approche méthodologique, BNP Paribas Wealth Management est en mesure d'identifier la répartition des émetteurs suivante : 4,6% des encours concernent des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone, 50,3% des encours concernent des émetteurs alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris, 24,8% des encours concernent des émetteurs en cours d'alignement, 17,5% des encours concernent des émetteurs non alignés.¹⁶

En ce qui concerne les scénarii climatiques, BNP Paribas Wealth Management dépend des producteurs pour créer des produits adéquats. Ainsi, compte tenu de la très

faible proportion de gestionnaires d'actifs qui suivent un scénario prospectif, BNP Paribas Wealth Management n'a pas encore été en mesure d'en choisir et d'en mettre un en œuvre pour suivre ses actifs sous gestion. Cependant, BNP Paribas Wealth Management challenge systématiquement les gestionnaires d'actifs sur leur stratégie de transition climatique et leurs produits Net-Zero (actuels et futurs). En outre, elle envisage de proposer des solutions Net-Zero à ses clients sur la base de l'évaluation par BNP Paribas Asset Management de l'alignement des entreprises sur l'objectif de l'Accord de Paris.

G. Informations sur la stratégie d'alignement sur la biodiversité

Dès 2021, convaincu de l'importance de son rôle tant auprès de ses clients afin d'accompagner la transformation de leurs pratiques qu'auprès des acteurs extra-financiers qui luttent pour la restauration de la nature, le groupe BNP Paribas a fait le choix de renforcer encore davantage ses engagements en faveur de la biodiversité.

S'appuyant sur les études de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy platform on Biodiversity and Ecosystem Services), le groupe BNP Paribas a ainsi publié une position publique pour mieux appréhender et structurer ses actions face aux cinq menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité :

- les changements d'usage des terres et de la mer ;
- l'exploitation directe de certains organismes ;
- le changement climatique ;
- les pollutions ;
- les espèces invasives.

En février 2022, le groupe BNP Paribas a lancé son Plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability) 2025 avec l'ambition de consolider son leadership européen, afin d'accélérer la transition de ses clients vers une économie durable. La biodiversité et le capital naturel est l'un des 5 domaines prioritaires du pilier « Sustainability » de ce plan.

Plus de détails sur la position du groupe BNP Paribas sur la biodiversité sont disponibles sur son site internet¹⁷. Pour en savoir plus sur la position du groupe BNP Paribas.

Le Pôle Investissement et Protection (IPS) du groupe BNP Paribas, auquel appartient BNP Paribas Wealth Management, a donc entamé la structuration d'une stratégie biodiversité assortie d'un plan d'action permettant de structurer, amplifier et développer la prise en compte de la biodiversité dans ses activités et ainsi répondre aux attentes de ses parties prenantes.

Cette stratégie biodiversité s'articule autour d'une ambition stratégique forte : être reconnu comme un contributeur positif à la conservation et à la restauration de la nature en se positionnant comme leader européen de l'intégration dans nos activités de la biodiversité, à travers une contribution active à la structuration du marché, la prise en compte combinée de critères sociaux, climat et biodiversité dans nos processus, et une proposition de valeur avec des produits et services différenciants, dont solutions financières et immobilières.

Cette stratégie repose sur 3 grands axes :

1. Développer l'offre de produits et services Biodiversité pour nos clients,
2. Aller vers l'intégration de la biodiversité dans le processus de gestion,
3. Consolider nos connaissances en matière de biodiversité.

Concernant le processus de gestion, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les stratégies des assets managers et notamment de celle de BNP Paribas Asset Management publiée en mai 2021.

(16) 97,2% des encours sont couverts par cette approche méthodologique.

(17) Plus de détails sur les actions et engagements du Groupe en faveur du [capital naturel et de la biodiversité](#)

En 2024, une mise à jour triennale de cette [feuille de route a été publiée](#).

En 2025, BNP Paribas Asset Management a franchi une nouvelle étape en structurant sa réflexion sur la durabilité des océans et en intégrant davantage ce thème dans sa Feuille de route Biodiversité. BNP Paribas Asset Management a publié « Sustainable by Nature Sequel : Reconnecting to our Ocean » avant la Conférence des Nations Unies sur les océans en juin, afin d'offrir à ses clients et parties prenantes une meilleure compréhension des mesures concrètes mises en œuvre par l'entité pour protéger les océans. BNP Paribas Asset Management souhaite approfondir ses recherches sur les risques et opportunités liés aux océans, comme les plastiques et les produits chimiques, des sujets qui gagnent en importance dans les agendas des décideurs politiques et qui nécessitent, sans conteste, une attention accrue de la part des investisseurs. Plus de détails sur la stratégie d'alignement aux objectifs de biodiversité de BNP Paribas Asset Management sont disponibles au sein du rapport LEC 29 de l'entité, accessible sur leur [site internet](#).

Aujourd'hui, le système de notation de BNP Paribas Asset Management comprend des indicateurs relatifs à la nature, qui témoignent d'événements négatifs réels qui se sont produits, tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés pour la biodiversité, etc.

L'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur ce système de notation.

Bien que ces données procurent d'ores et déjà des informations précieuses à ses équipes de gestion, BNP Paribas Asset Management a aussi développé un indicateur d'impact en matière de biodiversité pour les entreprises en capitalisant sur les données d'Iceberg Data Lab et iCare & Consult afin de développer et fournir des données sur la biodiversité adaptées aux besoins d'un investisseur mondial.

L'Empreinte des Entreprises sur la Biodiversité d'Iceberg Data Lab et d'iCare & Consult est déterminée grâce à des données d'analyse de cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée, en utilisant des données relatives aux actifs de production si elles sont disponibles.

À ce jour, la biodiversité terrestre et biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et dans les modèles environnementaux tels que GLOBIO3, développé par

l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale. GLOBIO3 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km² MSA, cf. ci-dessous).

Les pressions environnementales qui sont actuellement couvertes par la méthodologie de l'Empreinte Biodiversité des Entreprises sont les suivantes :

- Changement d'utilisation des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation),
- Pollution de l'air (dépôts azotés et de soufre),
- Pollution de l'eau (eutrophisation, acidification, écotoxicité de l'eau douce, enchevêtrement lié au plastique),
- Changement climatique.

Chaque pression environnementale est ensuite traduite en un impact quantifié sur la biodiversité, puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, climatique exprimée en km² MSA (soit l'abondance moyenne des espèces - Mean Species Abundance).

Pour en savoir plus sur l'empreinte biodiversité de BNP Paribas Asset Management : [Empreinte biodiversité BNP Paribas Asset Management](#)

Concernant les actifs en gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management¹⁸ :

L'empreinte absolue de biodiversité financée est d'environ -258 km²MSA, ce qui signifie que chaque année les investissements maintiennent potentiellement une zone artificialisée de 258 km².

L'empreinte biodiversité financée par million d'euros investis est quant à elle de -0,0304 km²MSA/m€.

BNP Paribas Wealth Management met progressivement en place des indicateurs sur cette thématique et n'est pas encore en mesure de définir une stratégie spécifique d'alignement de long terme liée à la biodiversité.

(18) 35,17% des actifs en gestion sous mandat BNP Paribas Wealth Management (à fin 2025) sont couverts par cette analyse.



H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques

Les lignes métiers sont en première ligne de défense pour la gestion de leurs risques, y compris ceux relatifs aux facteurs climatiques et environnementaux. Les fonctions de contrôles sont quant à elles responsables d'organiser et de superviser le dispositif de gestion des risques de la banque. La fonction RISK en particulier a la charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de gestion des risques en ce qui concerne les catégories de risques qui sont sous sa responsabilité, y compris ceux liés à des facteurs ESG.

Le groupe BNP Paribas considère que les risques climatiques et environnementaux sont des facteurs de risques qui viennent potentiellement impacter les catégories de risques auxquelles il est généralement exposé, comme les risques de crédit, de marché ou les risques opérationnels. Pour s'assurer que ces facteurs de risques sont bien pris en compte dans la stratégie du Groupe, une gouvernance sur la finance durable a été mise en place en 2021. Elle comporte entre autres le programme ESG MARM (Methodologies, Analyses & Risk Management) qui a pour but d'intégrer les attentes des superviseurs et des régulateurs pour la gestion des facteurs de risques ESG. Ce programme est sous la responsabilité conjointe du Directeur des Risques et du Directeur de l'Engagement d'Entreprise.

Les risques en matière de durabilité renvoient à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

BNP Paribas Wealth Management, en tant qu'acteur des marchés financiers, prend en compte au mieux les risques de durabilité via l'évaluation régulière du ratio rendement-risque lors de la sélection de produits d'investissement au sein des mandats.

Au travers de la Responsible Business Conduct (RBC) ou Politique en matière de conduite responsable des affaires de BNP Paribas Asset Management pour les produits d'investissement manufacturés par BNP Paribas SA. et ses filiales, les risques de durabilité sont pris en compte au travers de l'évaluation du rendement - risque de chacun de ces produits.

En ce qui concerne les produits d'investissement manufacturés par d'autres gestionnaires d'actifs ou producteurs, l'information sur leurs politiques

sectorielles est recueillie et prise en considération au moyen de l'évaluation propriétaire Trèfles de BNP Paribas Wealth Management.

La survenance d'un événement environnemental, social ou de gouvernance peut avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où il peut affecter les émetteurs de produits d'investissement de plusieurs façons : une diminution du revenu, une augmentation des coûts, une dépréciation ou un dommage de la valeur de l'actif, une augmentation du coût du capital, ou des amendes et des risques réglementaires. Un tel événement peut donc entraîner une modification de la stratégie d'investissement du portefeuille, par exemple en excluant certains émetteurs.

L'augmentation à long terme de ces risques de durabilité ayant un impact négatif sur les produits d'investissement est à prévoir, notamment en raison du changement climatique.

En outre, l'évaluation propriétaire Trèfles utilisée par BNP Paribas Wealth Management permet d'identifier le niveau de responsabilité des instruments financiers, par classe d'actifs et en complément des informations réglementaires.

Cette analyse est déployée dans l'univers d'investissement recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Chaque produit analysé se voit attribuer un score compris entre 1 et 5 trèfles (1 correspondant à des risques de durabilité élevés et/ou controversé ESG sévère et la note de 5 à une forte intégration de la durabilité). Ainsi, BNP Paribas Wealth Management identifie autant que possible les risques de durabilité et intègre ces risques dans les décisions d'investissement.

L'évaluation Trèfles permet à BNP Paribas Wealth Management, en tant qu'acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation en lien avec des facteurs ESG pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits.

Plus d'informations sur l'évaluation Trèfles sont disponibles sur notre [site web](#).

Toutefois, le respect des objectifs d'investissement, des besoins de diversification et du profil de l'investisseur peut entraîner la sélection de produits d'investissement présentant un risque de durabilité.

Pour la sélection de produits, la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur son évaluation Trèfles ainsi que sur les caractéristiques ESG au sens de MIFID et d'IDD.

Plus précisément, dans son processus de sélection de produits pour son offre de mandat ISR, la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management respecte des exigences strictes de notes minimales en trèfles aux côtés de l'évaluation standard du couple rendement-risque financier. Le mandat ISR promeut les critères ESG et à ce titre, la sélection

des actifs s'effectue parmi les instruments financiers ayant au moins 3 trèfles selon la méthodologie interne de BNP Paribas Wealth Management, qui correspond à la note minimale pour qu'un produit soit éligible à un portefeuille responsable.

Les risques induits par les facteurs individuels (changement climatique, biodiversité), font partie des prochaines étapes de prise en compte dans les décisions d'investissements de la gestion sous mandat.

Pour rappel : Les mandats ISR de BNP Paribas Banque Privée France ne disposent pas du label français ISR.

I. Liste des produits financiers article 8 (règlement SFDR)

BNP Paribas Banque Privée France a publié sur son site internet la liste des mandats de gestion relevant de l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) :

- Mandat ISR Défensif
- Mandat ISR Équilibré
- Mandat ISR Croissance
- Mandat ISR Croissance PEA
- Mandat Offensif Classique ISR
- Mandat Prudent Classique ISR
- Mandat Équilibré Classique ISR
- Mandat Prudent Europe OPC
- Mandat Équilibré Europe OPC
- Mandat Dynamique Europe OPC
- Mandat Offensif Europe OPC
- Mandat Offensif International
- Mandat Offensif Europe
- Mandat Offensif Collaborateur
- Mandat Offre PEA
- Mandat Offensif
- Mandat Offensif PEA

L'ensemble de l'information relative à ces mandats est disponible sur le site internet mabanqueprivée.bnpparibas : **Informations en matière de durabilité | BNP Paribas Banque Privée France** (mabanqueprivée.bnpparibas).

BNP Paribas Wealth Management en Allemagne offrait deux mandats article 8 fin 2025 :

- Smart Asset Allocation Tailor-made ESG
- Horizon

Pour rappel : Les mandats ISR de BNP Paribas Banque Privée France ne disposent pas du label français ISR.



II Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

J. Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

ACTEUR DES MARCHÉS FINANCIERS [BNP PARIBAS, LEI ROMUWSFPUMPRO8K5P83]

• **BNP Paribas SA considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.** Cette publication consolide la publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BNP Paribas SA et ses succursales en Allemagne. Au sein de BNP Paribas S.A., la gestion sous mandat (GSM) est proposée par la ligne de métier BNP Paribas Wealth Management¹, qui comprend BNP Paribas BCEF² et au sein de la succursale allemande de BNP Paribas S.A., deux départements³ agissant sur des segments de clientèle différentes (BNP Paribas Wealth Management Germany). Par souci de clarté, les activités de GSM au sein de BNP Paribas S.A. seront désignées dans le présent rapport sous le nom de ligne de métier BNP Paribas Wealth Management.

• Cette publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du **1 janvier au 31 décembre 2025**.

Résumé

• Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation. Son objectif est d'évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelés PAI :

Principal adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements faisant l'objet d'investissements financiers dans le cadre de l'activité de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management. Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation. Ils exigent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles se fondent (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

Une politique d'examen qualitatif des principales incidences négatives est déjà en place dans les activités de gestion sous mandat depuis 2022, comme expliqué ci-après dans la section « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ». En effet, l'analyse ESG des actifs financiers réalisées par BNP Paribas Asset Management repose sur des indicateurs provenant de fournisseurs de données externes, de recherche qualitative interne et d'institution internationales qui sont pour certains corrélés avec les principales incidences négatives (PAI). L'impact de ces indicateurs et leur poids dans la notation finale de durabilité de l'actif varient selon la spécificité de la classe d'actifs, de l'émetteur, de la région ou du secteur concerné et sont décrits dans les méthodologies d'analyse ESG.

(1) À l'exception des mandats de gestion gérés par l'activité Corporate, représentant 0,043% des actifs sous gestion en 2025.

(2) Banque Commerciale en France : Banque Privée en France et activité Corporate. L'activité Corporate de BCEF incluait également une activité de gestion sous mandat entre 2023 et le troisième trimestre 2025 mais tous les mandats ont été clôturés au troisième trimestre 2025.

(3) Wealth Management Allemagne et Private Banking Allemagne



- Il faut également noter que la gestion sous mandat, lorsqu'elle investit dans des fonds externes, en ce qui concerne la prise en compte des PAI dépend : (i) des choix de gestion des gestionnaires d'actifs externes, connus a posteriori et (ii) du choix des fournisseurs de données sur lesquels ils se basent, leurs données être sensiblement différentes de celles des fournisseurs de données de BNP Paribas Asset Management. En effet, des divergences importantes ont été relevées d'un fournisseur de données à l'autre en ce qui concerne les données quantitatives relatives à certains PAI.
- Pour le rapport de 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Depuis 2023, pour assurer la cohérence au sein du Groupe, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'approche et la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, et donc d'utilise ses fournisseurs de données, bénéficiant de sa due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les fournisseurs offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section sources de données ci-dessous.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

TABLEAU 1 : INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Émissions de gaz à effet de serre ^(GES)	Émissions de GES de niveau 1 (tonne de CO2)	221 140	246 428	• Taux de couverture des émetteurs⁸ concernant les Scope 1 & 2 : 94% Bien que la publication des émissions de GES se soit améliorée depuis le début du travail de BNP Paribas Asset Management sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. BNP Paribas Asset Management a donc décidé de compléter la publication des entreprises par des méthodes d'estimation, afin de mieux rapporter l'impact environnemental de BNP Paribas Wealth Management et de soutenir la réduction des émissions de carbone, en l'absence de données déclarées. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 peut s'expliquer par l'augmentation des actifs sous gestion entre 2024 et 2025.	
		Émissions de GES de niveau 2 (tonne de CO2)	64 242	63 958		
		Émissions de GES de niveau 3	4 367 047	3 910 104	• Taux de couverture des émetteurs concernant le Scope 3 : 76% Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNP Paribas Asset Management a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations, et lorsqu'elles le font, les données sont généralement peu comparables d'une entreprise à l'autre, car il y a une grande divergence entre les méthodologies applicables à chaque sous-catégorie d'émissions de Scope 3. BNP Paribas Asset Management se concentrait auparavant sur la déclaration des données de la plus haute qualité, l'entité a décidé d'augmenter la couverture de la donnée en la complétant grâce à l'utilisation d'estimations, une pratique courante sur le calcul des émissions des Scope 3. Concrètement, cela signifie qu'il y a eu un changement de fournisseur de données pour les données de Scope 3. Auparavant, BNP Paribas Asset Management utilisait CDP avant de changer en 2025 pour Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées. Ce changement de fournisseur de données explique la volatilité observée entre 2024 et 2025. Veuillez également noter qu'en raison du changement de fournisseur pour les données de Scope 3, BNP Paribas Asset Management ne suppose plus que les valeurs manquantes soient à 0. La valeur « rebasée » de cet indicateur correspond à des valeurs pour lesquelles seuls les émetteurs/instruments disposant de données disponibles ont été pris en considération et les émetteurs/instruments sans données disponibles (« NULL ») n'ont pas été pris en compte. Cela signifie que les émissions moyennes de GES de Scope 3 disponibles ont été extrapolées à tous les actifs éligibles, malgré la très faible couverture et la confiance limitée associée à ces données. Ces émissions de GES de Scope 3 rebasées vise à fournir une valeur conservatrice.	
		Émissions totales de GES	650 136	4 235 758	• Taux de couverture des émetteurs : 76% Le fournisseur de données utilisé pour le calcul du Scope 3 par BNP Paribas Asset Management a été modifié entre 2024 et 2025, de CDP à Trucost. Grâce à ce changement, il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées par les entreprises. En conséquence, la couverture effective des données a augmenté, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs. Ce changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative des émissions totales de GES entre 2024 et 2025. Veuillez également noter qu'en raison du changement de fournisseur pour les données de Scope 3, ce chiffre a été "rebasé" pour l'exercice 2025. BNP Paribas Asset Management ne suppose plus que les valeurs manquantes sont à 0.	
2. Empreinte carbone		Empreinte carbone (tonne de CO2e par million d'euros investis)	109	499	• Taux de couverture des émetteurs : 76% Bien que la publication des émissions de GES se soit améliorée depuis le début du travail de BNP Paribas Asset Management sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. Pour les émissions de Scope 1 et 2, BNP Paribas Asset Management a donc décidé de compléter la publication des entreprises par des méthodes d'estimation, afin de mieux rapporter l'impact environnemental de BNP Paribas Wealth Management et de soutenir la réduction des émissions de carbone, en l'absence de données déclarées. BNP Paribas Asset Management se concentrait auparavant sur la déclaration des données de la plus haute qualité, l'entité a décidé d'augmenter la couverture de la donnée en la complétant grâce à l'utilisation d'estimations, une pratique courante sur le calcul des émissions des Scope 3. Concrètement, cela signifie qu'il y a eu un changement de fournisseur de données pour les données de Scope 3. Auparavant, BNP Paribas Asset Management utilisait CDP avant de changer en 2025 pour Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées. En conséquence, la couverture effective des données a augmenté, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs. Ce changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative des émissions totales de GES entre 2024 et 2025. Veuillez également noter qu'en raison du changement de fournisseur pour les données de Scope 3, ce chiffre a été "rebasé" pour l'exercice 2025. BNP Paribas Asset Management ne suppose plus que les valeurs manquantes sont à 0.	
3. Intensité des émissions de GES des entreprises actives dans le secteur des investissements		Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements (tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires)	145	1 013	• Taux de couverture des émetteurs : 75% Bien que la publication des émissions de GES se soit améliorée depuis le début du travail de BNP Paribas Asset Management sur l'empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. Pour les émissions de Scope 1 et 2, BNP Paribas Asset Management a donc décidé de compléter la publication des entreprises par des méthodes d'estimation, afin de mieux rapporter l'impact environnemental de BNP Paribas Wealth Management et de soutenir la réduction des émissions de carbone, en l'absence de données déclarées. BNP Paribas Asset Management se concentrait auparavant sur la déclaration des données de la plus haute qualité, l'entité a décidé d'augmenter la couverture de la donnée en la complétant grâce à l'utilisation d'estimations, une pratique courante sur le calcul des émissions des Scope 3. Concrètement, cela signifie qu'il y a eu un changement de fournisseur de données pour les données de Scope 3. Auparavant, BNP Paribas Asset Management utilisait CDP avant de changer en 2025 pour Trucost, ce qui signifie qu'il existe désormais des données estimées disponibles en plus des données rapportées. En conséquence, la couverture effective des données a augmenté, ce qui rend les chiffres sur les émissions du Scope 3 plus significatifs. Ce changement de fournisseur de données explique l'augmentation significative des émissions totales de GES entre 2024 et 2025. Veuillez également noter qu'en raison du changement de fournisseur pour les données de Scope 3, ce chiffre a été "rebasé" pour l'exercice 2025. BNP Paribas Asset Management ne suppose plus que les valeurs manquantes sont à 0.	
4. Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,55%	3,82%	• Taux de couverture des émetteurs : 96% L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole. Les données sous-jacentes n'identifient pas les entreprises impliquées dans la « distribution de gaz » mais BNP Paribas Asset Management s'est engagée auprès du fournisseur de données afin d'évaluer la faisabilité de capturer cette activité dans un proche avenir.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	5.1 : consommation 56%	5.1 : consommation 51%	5.1 – Consommation Taux de couverture des émetteurs : 66% 5.2 – Production Taux de couverture des émetteurs : 2% Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : la production et la consommation. L'indicateur de production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie (par exemple les services aux collectivités). L'indicateur de consommation est plus largement applicable à l'ensemble des secteurs. Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation. Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur les données déclarées et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs.	
			5.2 : production 56%	5.2 : production 39%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur climatique		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total : 0,43	Total : 0,45	Taux de couverture des émetteurs : 36% (total des données) Une évaluation exacte de ce PAI n'existe pas, car la répartition exacte de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique n'est fournie par aucun fournisseur de données. Par conséquent, nous avons supposé qu'une entreprise appartient à sa NACE14 primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire. Par conséquent, il n'existe pas de répartition sectorielle de la consommation d'énergie par entreprise.	
		A (agriculture, sylviculture et pêche)	Secteur A : 0,02	Secteur A : 0,54		
		B (exploitation minière et carrières)	Secteur B : 0,64	Secteur B : 0,86		
		C (fabrication)	Secteur C : 0,30	Secteur C : 0,24		
Biodiversité		D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné)	Secteur D : 1,67	Secteur D : 2,91		
		E (approvisionnement en eau, égouts, gestion des déchets et activités de remédiation)	Secteur E : 0,47	Secteur E : 2,20		
		F (construction)	Secteur F : 0,15	Secteur F : 0,14		
		G (commerce de gros et détail, réparation de véhicules automobiles et motocycles)	Secteur G : 0,08	Secteur G : 0,10		
Eau		H (transport et stockage)	Secteur H : 1,50	Secteur H : 1,95		
		L (hébergement et activités et restauration)	Secteur L : 0,92	Secteur L : 0,53		
Déchets		Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4,89%	3,34%	Taux de couverture des émetteurs : 96% Ce PAI n'est pas directement communiqué par les entreprises et l'évaluation s'appuie sur des recherches d'incidents pour identifier les activités ayant une incidence négative exercées par les entreprises qui peuvent ensuite s'adapter géographiquement aux zones sensibles telles que définies par le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que d'autres zones protégées visées par le règlement délégué. Cette approche comporte les limites suivantes : 1) L'accès à la base de données « Key Biodiversity Area » (KBA) n'est pas public, ce qui réduit la possibilité d'établir une corrélation entre les différents lieux. 2) Une évaluation des opérations situées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité nécessiterait une perspective spatiale qui, à l'heure actuelle, n'est pas disponible en raison du manque de bases de données au niveau des actifs. Par conséquent, la seule donnée spatialement explicite que nous utilisons est fournie par la recherche d'incidents du fournisseur de données.	
Eau		Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée (tonne par million d'euros investis)	0,000	0,000	Taux de couverture des émetteurs : 0,428 % La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante. Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait prendre en compte conformément à la réglementation. Pour ces raisons, BNP Paribas Asset Management a décidé d'utiliser une approche plus conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure. Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphore). La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.	
Déchets		Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,74	1,21	Taux de couverture des émetteurs : 91% Pour cet indicateur, notre fournisseur de données BNP Paribas Asset Management capture à la fois les déchets dangereux et radioactifs tels que rapportés par les entreprises. L'augmentation en termes de valeurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hausse des actifs sous gestion sur la période ainsi que par une hausse du taux de couverture en 2025, par rapport à 2024.	

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2024 ¹	2025 ⁵		
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,09 %	0,12 %	Taux de couverture des émetteurs : 94 % L'écart entre l'année N et l'année N-1 s'explique par les différentes méthodes utilisées par le précédent et l'actuel fournisseurs de données. Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison d'une évaluation différente de ce PAI. La plupart des fournisseurs s'appuient sur des analyses d'articles de presse et sur des modèles d'IA/NLP (Intelligence artificielle / Traitement automatique du langage naturel) pour signaler d'éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés. BNP Paribas Asset Management utilise une approche qui se compose de plusieurs niveaux d'évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu'inter-nes), de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales. L'évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales. Cette approche fait partie intégrante de la Responsible Business Conduct Policy (RBC) de BNP Paribas Asset Management qui est appliquée à l'univers investissable en actions et en obligations de BNP Paribas Wealth Management, en tant que filtre négatif. La RBC s'applique aussi, par définition, aux fonds de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire) qui représentent une part significative de l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Les fonds externes sont eux analysés en lien avec les mêmes normes universelles par l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management.	L'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management ne couvre pas les émetteurs exclus par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management Pour les fonds et ETF, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les European ESG Templates (EET) publiés par Les sociétés de gestion pour s'assurer que le PAI 10 est pris en compte. En cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management engage un dialogue avec les sociétés de gestion pouvant mener à un désinvestissement.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	29 %	26 %	Taux de couverture des émetteurs : 95 % Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI. Certains fournisseurs signalent un nombre très limité d'émetteurs comme non conformes au PAI, tandis que d'autres fournisseurs signalent presque tous les émetteurs comme non conformes. Les fournisseurs de données faisant état d'un pourcentage faible d'émetteurs non conformes se fondent généralement sur l'existence de procédure(s) couvrant au moins un principe du Pacte mondial des Nations Unies ou une directive de l'OCDE, et non sur des procédures couvrant l'ensemble des principes du Pacte et des directives de l'OCDE. Les données reportées pour ce PAI pourraient changer dans l'une ou l'autre direction, selon les futures clarifications qui pourraient être apportées par les régulateurs. Veuillez noter que la présente évaluation de ce PAI est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations Unies et toutes les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,39 %	0,79 %	Taux de couverture des émetteurs : 15 % La plupart des entreprises à travers le monde ne publient toujours pas ces informations. Certains fournisseurs s'efforcent de communiquer les chiffres déclarés par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données. D'autres augmentent la couverture de cet indicateur en s'appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l'empreinte mondiale de l'entreprise et son impact sur cet indicateur. BNP Paribas Asset Management a décidé de s'appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeur de substitution. L'augmentation en termes de valeurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hausse des actifs sous gestion sur la période ainsi que par une hausse du taux de couverture (de 10% en 2024 à 15% en 2025).	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en comptedans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat¹² : - Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses. Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans son approche d'investissement responsable¹³.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37 %	37 %	Taux de couverture des émetteurs : 92 % Les données sous-jacentes sont collectées directement des entreprises (par le fournisseur de données sélectionné par BNP Paribas Asset Management)	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 %	0,00 %	Taux de couverture des émetteurs : 96 % L'identification des entreprises impliquées dans les armes controversées a été réalisée en s'appuyant sur la recherche du fournisseur de données et identifiant des manifestations d'activité et d'implication dans les mines antipersonnel, les armes à fragmentation, les armes biologiques et chimiques.	BNP Paribas Wealth Management applique la RBC de BNP Paribas Asset Management aux actions et obligations en tant que filtre négatif lors de la construction de son univers recommandé. La RBC s'applique aussi, par définition, aux fonds de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire). La RBC stipule que les sociétés impliquées dans la production ou la distribution d'armes exclues sont exclues. Pour les fonds et les ETF, l'exposition à des armes controversées fait partie de notre évaluation Trèfles : un fonds ou un ETF exposé au PAI 14 est plafonné à la note la plus basse, c'est-à-dire 1 trèfle sur 5. Il n'est donc pas éligible à un portefeuille responsable (les portefeuilles responsables sont constitués de produits notés 3 trèfles ou plus).

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2024 ¹	2025 ⁵		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (tonnes de CO2 par million de PIB)	19	32	Taux de couverture des émetteurs : 90 % Pour le scope 1&2, BNP Paribas Asset Management a décidé d'utiliser un ensemble de données qui combine les rapports au niveau des pays provenant de sources multiples avec des modèles d'estimation qui permettent de garantir que les données sont disponibles pour tous les pays sur une année donnée. Il a également été décidé d'inclure des estimations liées à l'utilisation des Terres, les Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), ce qui conduit globalement à des chiffres élevés. L'augmentation en termes de valeurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hausse des actifs sous gestion sur la période.	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat¹² : - Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses. Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans son approche d'investissement responsable¹³.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	En valeur relative : 4 % En valeur absolue : 5	En valeur relative : 5 % En valeur absolue : 6	Taux de couverture des émetteurs : 95 % La définition de ce qui constitue une « violation sociale » telle que mentionnée dans le présent PAI n'est pas décrite de manière explicite dans le règlement. D'autres cadres tels que le label Towards Sustainability de FebeJfn existent mais sont plus prescriptifs. L'identification des pays sujets à des violations sociales a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données de BNP Paribas Asset Management et l'identification des controverses pertinentes liées à des sujets sociaux. Les thèmes sociaux examinés sont les suivants : conflits civils, répressions des Etats, conflits transnationaux, crimes violents, droits du travail, discrimination.	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat¹² : - Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue les outils des sociétés de gestion pour limiter les impacts négatifs sur la société et l'environnement ainsi que leur gestion des controverses. Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans son approche d'investissement responsable¹³.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
			2024 ¹	2025 ⁵		
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A : non applicable	N/A : non applicable	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A : non applicable	N/A : non applicable	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers

TABLEAU 2 : INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, SUPPLÉMENTAIRES

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
		2024 ⁴	2025 ⁵		

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris	34 %	59 %	Taux de couverture des émetteurs : 97 % La définition réglementaires de ce PAI soulève quelques questions sur la signification de « visant à s'aligner sur l'Accord de Paris » et « initiatives de réduction des émissions de carbone ». BNP Paribas Asset Management a adopté une approche conservatrice en ne considérant que les entreprises ayant des objectifs alignés sur l'Accord de Paris (≤ 2°C). L'augmentation en termes de valeurs entre 2024 et 2025 peut s'expliquer par la hausse des actifs sous gestion sur la période.	Travaux sont en cours pour renforcer la politique de BNP Paribas Wealth Management et mieux prendre en compte ce PAI (voir PAI obligatoires 1-4). BNP Paribas Wealth Management travaille sur la production de fiches d'information ESG qui montreront la part des émetteurs au sein d'un fonds alignés sur l'Accord de Paris, sur la base d'une approche par transparence. Pour les émetteurs « entreprises », les desknotes ESG ont déjà été mises en place en 2025, montrant l'alignement des entreprises avec l'Accord de Paris, lorsque les données sont disponibles.
-----------	---	---	------	------	--	--

TABLEAU 3 : INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL,DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTIONET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES		EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
		2024 ⁴	2025 ⁵		

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	3,3 %	2,9 %	Taux de couverture des émetteurs : 95 % L'identification des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'Homme a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données de BNP Paribas Asset Management et de l'identification de preuves pertinentes.	L'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management ne couvre par les émetteurs qui sont exclus par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes du Conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions de BNP Paribas Asset Management sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management Pour les fonds et ETF, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les European ESG Templates (EET) publiés par les sociétés de gestion pour s'assurer que le PAI 10 est pris en compte. En cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management engage un dialogue avec les sociétés de gestion pouvant mener à un désinvestissement.
-------------------	---	---	-------	-------	--	---

4 PAIs fournis par Les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

5 PAIs fournis par Les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

6 Selon les niveaux 1,2 et 3, la différence observée entre les taux de couverture et d'éligibilité tend à sous-estimer la valeur absolue du PAI.
Afin d'éviter une sous-estimation et fournir une évaluation plus complète, une valeur du PAI a été calculée, en étendant au périmètre des émetteurs éligibles sans données disponibles, le montant moyen observé sur le reste des émetteurs éligibles, c'est-à-dire qu'un prorata est réalisé en fonction des émetteurs éligibles présentant déjà des valeurs sur les niveaux 1,2 et 3.

7 Le taux de couverture des émetteurs est calculé en divisant le taux de couverture par le taux éligible. Le taux d'éligibilité pour un PAI spécifiques le pourcentage d'actifs éligibles, c'est-à-dire des catégories d'actifs susceptibles d'avoir une valeur renseignée. Le taux de couverture d'un PAI spécifique est le pourcentage d'actifs pour lesquels une valeur est renseignée.

8 Critères d'exclusion du pétrole et du gaz non conventionnels :

- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés impliquées dans des activités non conventionnelles de pétrole et de gaz, qui ne respectent pas les lois et réglementations locales en vigueur ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés dont l'activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part importante de leur chiffre d'affaires.
- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés de pétrole et de gaz non conventionnels qui ne respectent pas les principes suivants :
 - Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et de l'ONU.
 - Les entreprises ne doivent pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
 - Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et communiquer leurs résultats en matière de préservation de la santé et de la sécurité au niveau de l'entreprise.
 - Les entreprises doivent communiquer ou fournir des informations sur leurs performances en matière d'utilisation de l'eau, de production de déchets, de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de stratégie de remise en état des terres.

Les sociétés exclues ne font pas partie de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management.

9 Critères :

- Le groupe BNP Paribas exclut les sociétés d'énergie qui tirent 10 % ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, contre un seuil antérieur de 30 %
- Le groupe BNP Paribas exclut désormais les sociétés du secteur de l'énergie qui réalisent 10 % ou plus de leurs activités d'exploration et de production dans la région arctique
- Le groupe BNP Paribas exclut désormais les groupes énergétiques disposant de réserves pétrolières et gazières en Amazonie ainsi que ceux qui y développent activement des infrastructures liées
- Les entreprises qui ne satisfont pas aux critères obligatoires sont exclues. Par exception, certaines d'entre elles peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, impliquant qu'elles ne sont admissibles à des investissements que si elles font l'objet d'un examen régulier, qu'elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.
- BNP Paribas Wealth Management propose à ses clients des produits (actions, obligations et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gérants externes à adopter les standards définis dans cette politique

10 L'univers recommandé regroupe les produits financiers sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management et recommandés à ses clients

11 Parmi les 10 engagements, les suivants auront un impact important sur les investissements :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 50 % d'ici 2030 (par rapport à une référence de 2019)
- Aligner ses investissements su l'objectif net zéro, avec une cible d'ici 2030 de 60 % d'investissements neutres, alignés ou en cours d'alignement sur le net zéro, et une cible de 100 % d'ici 2040.
- Sorti du charbon dans l'Union Européenne et l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040

Les autres engagements concernent l'engagement des actionnaires et les opérations de BNP Paribas Wealth Management

A noter que dans le cadre de cette méthodologie, les actifs sous gestion de BNP Paribas Wealth Management en 2025 sont répartis de la façon suivante : 4,6% des encours concernent des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone, 50,3% des encours concernent des émetteurs alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris, 24,8% des encours concernent des émetteurs en cours d'alignement, 17,5% des encours concernent des émetteurs non alignés.

12 Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

13 Définie comme l'ensemble des outils et process utilisés pour construire et monitorer l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management sur la base de critères ESG (application de la Responsible Business Conduct - RBC - de BNP Paribas Asset Management à certaines classes d'actifs, critères MIFID ESG, score ESG de BNP Paribas Asset Management et process de due diligence pour les fonds externes)

14 NACE : Nomenclature statistique des Activités Economiques au sein de l'Union Européenne

15 Modification de l'utilisation des terres et du milieu marin, exploitation directe de certains organismes, changement climatique, pollutions, espèces invasives

16 Veuillez-vous reporter aux méthodologies d'analyses accessibles sur le site internet de BNP Paribas Asset Management : www.bnpparibas-am.com/en/sustainability/sustainability-documents/
La feuille de route Biodiversité de BNP Paribas Asset Management est également accessible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/1351022A-C646-4F2B-A414-E1C775433601>

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas Wealth Management prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas Wealth Management prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions de gestion de portefeuille à travers l'approche décrite ci-après.

L'approche de BNP Paribas Wealth Management sur les principales incidences négatives repose sur un ensemble de sources et d'analyses extra-financières.

a. Lignes directes

1. Informations utilisées en tant que filtre négatif obligatoire pour construire l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management

En tant qu'entité du groupe BNP Paribas, BNP Paribas Wealth Management applique les **positions et politiques sectorielles du Groupe**. Elles définissent des critères ESG strictes pour encadrer le financement et l'investissement dans des domaines sensibles. Elles comprennent des critères obligatoires, d'évaluation et de bonnes pratiques de place lorsqu'existantes.

En particulier, concernant l'activité d'investissement, BNP Paribas Wealth Management applique les positions et politiques sectorielles du Groupe en appliquant la Responsible Business Conduct (RBC) de BNP Paribas Asset Management qui est en ligne avec les positions et politiques sectorielles du Groupe. En comparaison avec les positions et politiques du Groupe, la RBC couvre un nombre plus important d'émetteurs, en lien avec l'univers investissable de BNP Paribas Asset Management. La RBC de BNP Paribas Asset Management permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires. Elle favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base

des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies. La RBC de BNP Paribas Asset Management est aussi, par définition, appliquée aux produits manufacturés par BNP Paribas Asset Management.

Au niveau de BNP Paribas Wealth Management, la RBC est appliquée aux lignes directes de l'univers investissable de BNP Paribas Wealth Management en tant que filtre négatif. Sur la base de ce filtre, BNP Paribas Wealth Management sélectionne les produits de son univers recommandé en considérant d'autres critères extra-financiers, en plus des critères financiers.

2. Informations supplémentaires utilisées pour la sélection de produits ou en éclairage : les analyses ESG²⁶ de BNP Paribas Asset Management

L'évaluation ESG basée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :

- **Fournisseurs externes** : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG,
- **Recherche qualitative interne** : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs,
- **Institutions internationales** : Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale, Agence Internationale de l'Energie, Organisation Mondiale de la Santé.
- **La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy »)** comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.

(26) Environnement, Social et Gouvernance

- **L'approche prospective (« *forward looking perspective* »)** ou les «3E» mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition Énergétique, Ecosystèmes sains et Égalité et croissance inclusive.

Sur la base de l'ensemble des données du groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Exclure ou sélectionner des émetteurs (actions et obligations),
- Dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux « préférences de durabilité » définies par la réglementation MIF²⁷,
- Noter les actions et les obligations selon sa méthodologie propriétaire de notation Trèfles qui évalue le niveau de responsabilité des instruments recommandés. Pour toutes les classes d'actifs, l'évaluation Trèfles donne lieu à une note comprise entre 1 à 5 Trèfles, 5 représentant la note la plus élevée. Chaque note en trèfles est associée à un certain nombre de critères qui doivent tous devant être remplis. Les premiers niveaux de l'échelle d'évaluation en trèfles se concentrent sur des critères visant à éviter les impacts négatifs sur la société ou l'environnement, tandis que les niveaux supérieurs se concentrent sur les impacts positifs potentiels. Pour les actions et obligations, l'analyse est exclusivement quantitative et basée sur les données de BNP Paribas Asset Management. Elle prend par exemple en compte le score ESG de l'émetteur.
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10** en s'appuyant sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le groupe BNP Paribas adhère, en particulier : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI numéro 10 est considéré et pris en compte par BNP Paribas Asset Management à travers sa Politique de Conduite Responsable des Entreprises qui évalue et exclut les sociétés en infraction avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14**, en particulier l'exposition aux armes exclues. Les conventions sur les armes exclues prises en compte pour le PAI 14 sont les suivantes : Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999),

Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées sont exclues.

Plus d'informations sur la méthodologie de **notation Trèfles** sont disponibles sur le site internet BNP Paribas Wealth Management.

a. Fonds et ETF²⁸

1. Pour les fonds et les ETF, BNP Paribas Wealth Management applique la RBC de BNP Paribas Asset Management sur la base du principe de « best effort »

puisque les listes de restriction d'activité sont strictement confidentielles. Ceci ne s'applique pas aux fonds de BNP Paribas Asset Management et distribués par BNP Paribas Wealth Management comme, par définition, ils sont en ligne avec la RBC de BNP Paribas Asset Management (sauf mention contraire).

2. Analyse des sociétés de gestion, fonds d'investissement et ETF : BNP Paribas Wealth Management collecte les informations sur les sociétés de gestions via un questionnaire de due diligence qui leur est adressé et via BNP Paribas Asset Management. BNP Paribas Wealth Management utilise également les notations en trèfles des actions et des obligations qu'il a noté :

- **Fonds et ETF :** ils sont analysés à la fois quantitative-ment et qualitativement. La partie qualitative porte sur la responsabilité de la société de gestion ainsi que sur le reporting ESG du fonds ou de l'ETF, tandis que la partie quantitative se concentre sur la responsabilité des sous-jacents. Cette seconde partie considère les notes en trèfles des actions et obligations en portefeuille, sur la base d'une approche par transparence. En cas de couverture insuffisante des données sous-jacentes, les fonds long-only sont notés uniquement selon une approche qualitative.
- **Fonds d'investissement alternatifs ouverts :** ils sont analysés selon une approche qualitative prenant en compte un certain nombre de critères qui sont alignés avec les méthodologies d'évaluation des autres classes d'actifs.

BNP Paribas Wealth Management examine le pourcentage d'univers d'investissement disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. Ces due diligences permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds.

(27) Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

(28) Exchange-Traded Funds ou « tracker »

BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG des produits financiers (format *European ESG Template* défini par Findatex), c'est-à-dire :

- Données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement),
- Données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le Règlement SFDR),
- Données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

Une approche par transparence permet également d'identifier la part effective des actifs alignés sur la taxonomie verte européenne, ainsi que la part d'investissement durable (« Sustainable Investments »), sur la base de données de BNP Paribas Asset Management. Ces deux informations sont utilisées dans l'évaluation Trèfles des fonds et des ETF. Cependant, pour l'adéquation des propositions d'investissement avec les préférences ESG des clients, seules les informations réglementaires sont prises en compte.

Grâce à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des « préférences durables »⁽²⁹⁾.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10 en s'appuyant sur plusieurs normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers européens de donnée ESG (EET) fournis par les sociétés de gestion d'actifs, afin de s'assurer que le PAI numéro 10 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer le risque et/ou minimiser l'exposition au PAI numéro 10.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14, en particulier : l'exposition aux armes controversées (mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques). Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers européens de

donnée ESG (EET) fournis par les sociétés de gestion d'actifs afin de s'assurer que le PAI numéro 14 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte, l'instrument ne pourra pas obtenir plus de 1 trèfle (sur 5). En parallèle, BNP Paribas Wealth Management engage un dialogue avec la société de gestion pouvant mener à un désinvestissement.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas Wealth Management ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés et sur les produits financiers SFDR dits article 6⁽³⁰⁾.

La date à laquelle l'organe de direction de l'acteur des marchés financiers a approuvé ces politiques :

La politique de BNP Paribas Wealth Management en matière d'incidence négative sur le développement durable a été approuvée fin mars 2021 et est mise à jour régulièrement, en lien avec l'évolution de l'intégration des enjeux du développement durable par le groupe BNP Paribas et par BNP Paribas Wealth Management, des pratiques de Place.

Responsabilité de l'application de ces politiques

Le Sustainability Office de BNP Paribas Wealth Management est chargé de l'élaboration de l'évaluation Trèfles et de l'attribution de Trèfles aux instruments financiers de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Les équipes de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management sont responsables de la mise en œuvre de cette politique dans les portefeuilles.

Méthodologies pour sélectionner les PAIs optionnels

Les PAIs 4 et 9 optionnels sont liées aux PAIs 1-4 et 10-11 obligatoires auxquels BNP Paribas Wealth Management porte une attention particulière. La sélection de ces PAIs, identique à celle de BNP Paribas Asset Management, permet ainsi de maintenir une cohérence globale du cadre méthodologique d'évaluation ESG.

Marge d'erreur associée :

Une marge d'erreur peut être générée par les éléments suivants :

- La couverture des émetteurs éligibles n'est pas totale ;
- Parmi les émetteurs visés, une partie des données a été estimée par les fournisseurs de données lorsque les données déclarées par les émetteurs n'étaient pas disponibles.

(29) Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

(30) Concernant les ETFs et les fonds externes

Sources des données

Le fournisseur de données pour le calcul des PAIs est BNP Paribas Asset Management³¹.

L'analyse et les résultats de la recherche ESG de BNP Paribas Asset Management sont indépendants et reposent sur un large éventail de sources non limitées aux fournisseurs de données ESG, c'est-à-dire notamment les connaissances issues de la participation à divers forums et communautés d'investissement, des relations avec des établissements universitaires et des contributions de la société civile (une liste des initiatives auxquelles BNP Paribas Asset Management participe est disponible à [cette page](#)). En ce qui concerne les fournisseurs de données de marché, BNP Paribas Asset Management les sélectionne selon un processus de due diligence en deux étapes.

- Son équipe de recherche quantitative commence par analyser les données des fournisseurs, ce qui inclut l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'un examen statistique des méthodes d'estimation, entre autres éléments.
- Parallèlement, le Sustainability Centre procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

L'équipe de données de BNP Paribas Asset Management supervise la gouvernance liée aux relations avec les fournisseurs et, dans le cadre de ce processus, effectue une revue annuelle de ses contrats.

Les fournisseurs de données de BNP Paribas Asset Management sont les suivants :

- Sustainalytics fournit des données brutes que BNP Paribas Asset Management utilise de manière sélective pour alimenter son modèle de notation ESG et le reporting PAI. BNP Paribas Asset Management utilise également ce fournisseur pour l'analyse préliminaire de l'UNGC, les controverses proposées et la recherche relative aux mesures de PAI.
- Trucost, CDP, Maplecroft, Bloomberg, TPI, SBTi et Climate Action 100 sont utilisés pour l'analyse du changement climatique et du risque physique. Bloomberg et Trucost fournissent également des données sur les émissions de carbone de niveau 1 et 2.
- CDP fournit également des données sous-jacentes pour certains PAI.

- CDP, Trucost, Forest 500, SPOTT et le Laboratoire de données d'Iceberg fournissent des mesures de la déforestation et de la biodiversité utilisées pour évaluer l'empreinte biodiversité des portefeuilles et actifs sous gestion.
- ISS, Glass Lewis et Proxinvest fournissent leur recherche en matière de gouvernance, qui alimente les méthodologies de notation ESG et certaines données liées aux PAI.
- Beyond Ratings fournit les données et la recherche liées à la méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains.
- FactSet fournit les données financières et de valorisation des entreprises.
- Les courtiers y compris ceux spécialisés ESG fournissent des études de recherche et d'autres informations de marché.

Lorsque les informations ne sont pas facilement accessibles

Pour seulement quelques PAI, BNP Paribas Asset Management disposait déjà de données facilement accessibles grâce à ses recherches ESG existantes. Ils ont donc lancé en 2022 un projet de recherche et de sélection des données afin d'évaluer les solutions de données PAI provenant de différents prestataires.

Si le niveau de divulgation de certains PAI est très faible, BNP Paribas Asset Management a pris en compte les données estimées provenant des fournisseurs de données. Sa priorité a été de se fier uniquement aux données rapportées. Cependant, dans un nombre très limité de cas où la qualité des données était suffisante, elle s'est appuyée sur des estimations. Cela contribue à limiter la marge d'erreur des méthodologies utilisées.

De plus, BNP Paribas Asset Management a collaboré avec certains fournisseurs de données pour améliorer davantage la qualité des données de certains PAI.

Grâce à son processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à son activité de recherche ESG, BNP Paribas Asset Management s'efforce d'assurer le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAI. Les limitations liées aux données quantitatives sont détaillées dans la colonne « explication » du tableau en pages précédentes.

(31) Pour plus d'information concernant la sélection de fournisseurs par BNP Paribas Asset Management, veuillez consulter le dernier [rapport Sustainability](#) de BNP Paribas Asset Management p.40-41

M. Politiques d'engagement

1. LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management n'exerce aucune politique d'engagement dans le cadre de son activité de gestion sous mandat : chaque client exerce directement son droit de vote concernant les actions des sociétés détenues en portefeuille.

Concernant les fonds gérés par BNP Paribas Asset Management et sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management, la politique d'engagement est la suivante :

Depuis le 1^{er} janvier 2026, et suite à la fusion de BNP Paribas Asset Management, AXA Investment Managers (AXA IM) et BNP Paribas Real Estate Investment Management (BNPP REIM), BNP Paribas Asset Management applique sa nouvelle [politique d'engagement](#) intégrée 2026 et sa [politique de vote](#) intégrée en 2026, s'appliquant aux portefeuilles d'investissement éligibles de l'ensemble de BNP Paribas Asset Management (y compris les portefeuilles hérités AXA IM et BNPP REIM). En tant qu'investisseur à long terme, elle considère la gestion responsable comme un devoir fiduciaire fondamental et un rôle clé pour offrir des rendements financiers durables à ses clients. BNP Paribas Asset Management combine le vote, l'engagement avec les émetteurs et le plaidoyer envers les gouvernements afin de contribuer à façonner des économies durables et équitables.

Promouvoir de bonnes normes de responsabilité auprès de tous types d'émetteurs et d'instrument est essentiel tant pour respecter ses responsabilités que pour protéger et renforcer les intérêts des clients. Elle s'engage à contribuer à une transition énergétique réussie, à la santé des écosystèmes et à une plus grande égalité dans la société, ainsi qu'à faire progresser la performance des émetteurs en matière de gouvernance ainsi que sur les questions sociales et environnementales. Pour garantir que ses activités soient efficaces, cohérentes et soutiennent ses objectifs et devoirs fiduciaires, elles sont non seulement enracinées mais aussi codifiées dans son GSS, qui intègre son approche de l'engagement à travers les classes d'actifs, son cadre de plaidoyer public et sa politique de vote. Ces deux politiques seront révisées chaque année et approuvées par son comité de gestion responsable, et sont publiées [sur son site internet](#).

Concernant les fonds provenant de gérants de fonds externes, la politique d'engagement est l'un des critères d'évaluation de l'évaluation Trèfles.

À travers cette analyse, BNP Paribas Wealth Management évalue les politiques et l'exercice de vote et d'engagement des gérants de fonds externes au groupe BNP Paribas sélectionnés dans l'offre de produits financiers recommandés à ses clients.

BNP Paribas Wealth Management collecte des informations en matière de développement durable auprès de tous les gestionnaires d'actifs et auprès de BNP Paribas Asset Management pour l'évaluation des sous-jacents (qui est prise en compte dans l'évaluation des fonds et des ETF).

En parallèle, BNP Paribas prend en compte les PAI 10 et 14 pour ses investissements dans les fonds et ETF classés Article 8 et 9 selon SFDR. Ainsi, il exige que les sociétés de gestions prennent en compte les mêmes PAI pour ces instruments recommandés. Cet engagement fait l'objet de contrôles réguliers de la part de BNP Paribas Wealth Management, sur la base des EET. En cas de non-conformité des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management engage un dialogue avec les sociétés de gestion pouvant mener à un désinvestissement.

N. Référence aux normes internationales

L'approche de BNP Paribas Wealth Management à l'égard des principales incidences négatives mentionnées ci-dessus s'appuie sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le groupe BNP Paribas adhère, notamment :

- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI 10 est pris en compte par la politique RBC de BNP Paribas Asset Management qui évalue les entreprises afin de déterminer si elles sont exposées aux violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations Unies. Cette analyse est intégrée dans l'évaluation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management. Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas Wealth Management tient compte des exclusions décidées par BNP Paribas Asset Management. Concernant les fonds et ETF, en cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas

Wealth Management prend des mesures pour atténuer les risques et/ou minimiser l'exposition à la violation du PAI 10.

- Les conventions controversées sur les armes³² sont prises en considération pour la prise en compte du PAI 14, à savoir la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008), le Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), la Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972) et la Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes exclues par les traités internationaux sont exclues de l'univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management. De plus, les méthodologie d'évaluation Trèfles associées aux fonds et aux ETF incluent un critère lié au PAI 14. Les fonds et ETF ne peuvent pas obtenir plus de 1 trèfle sur 5 s'ils sont exposés à des armes controversées telles que définies ci-dessus.

Comparaison historique

BNP Paribas S.A. publie sa Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité depuis 2022.

Comme mentionné dans l'introduction du document, pour le reporting 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Toutes les informations sont disponibles dans le reporting publié en 2023.

En 2023, BNP Paribas Wealth Management a décidé de changer de fournisseur de données et d'utiliser ceux sélectionnés par BNP Paribas Asset Management afin d'assurer une cohérence au sein du Groupe. Cela permet aussi à BNP Paribas Wealth Management de bénéficier d'un processus de due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les prestataires offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section Source des données ci-dessus.

Dans le but d'assurer une comparabilité des données d'une année sur l'autre, les données relatives à l'exercice financier 2022 ont été recalculées par BNP Paribas Asset Management. Une comparabilité est donc possible sur les exercices financiers 2022, 2023 et 2024.

Nous observons une tendance positive pour la plupart des PAI, avec une amélioration de la performance entre 2023 et 2024, comme l'année précédente. Ces résultats sont encourageants même si cette tendance doit être confirmée dans les prochaines années, à mesure que la disponibilité des données s'améliore. Pour les PAI 1, 2, 3, la très faible qualité des données sur les émissions de GES de scope 3 apporte une volatilité importante et rend la comparaison historique difficile.

(32) Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993)

AVERTISSEMENT

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

DISCLAIMER – Rapport LEC 29

Le présent document est communiqué par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, Société Anonyme française au capital de 2.261.621.342 Euros, Siège Social 16 bd des Italiens 75009 Paris – France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et réglementée par l'Autorité des Marchés des Financiers (AMF).

Il vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux acteurs des marchés financiers de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement de leur activités de gestion sous mandat, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Les données incluses dans ce document ne sont pas auditées. Elles reposent soit sur des informations fournies par les entreprises lorsque celles-ci sont disponibles, soit sur des informations provenant de sources tierces, soit de méthodologies élaborées de bonne foi sur la base de définitions, d'hypothèses et d'estimations raisonnables internes.

Lorsque les données contenues dans ce document proviennent de sources tierces, BNP Paribas décline toute responsabilité quant à ces informations et ne fait aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude, leur précision ou leur exhaustivité.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), il existe un manque de standardisation et de comparabilité des méthodes d'estimation et de calcul en raison de la diversité des cadres et des méthodologies disponibles. En raison de cette absence d'harmonisation, il subsiste un risque de surestimation ou de sous-estimation des indicateurs. Les émissions de scope 3, en particulier, couvrant les émissions associées aux activités des entreprises investies, sont sujettes à un degré élevé d'incertitude de mesure. Par définition, ces émissions résultent des activités des entreprises investies et, à la différence des émissions directes de BNP Paribas S.A., dépendent de facteurs externes sur lesquels BNP Paribas S.A. n'a pas de contrôle.

BNP Paribas n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

DES OUTILS DIGITAUX DÉDIÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS INFORMER



LinkedIn
linkedin.com/company/bnp-paribas-banque-privée



Instagram
[@partnerinbusiness](https://www.instagram.com/partnerinbusiness)
[@art_bnpparibas_banqueprivée](https://www.instagram.com/art_bnpparibas_banqueprivée)



X (Twitter)
[@LeCercleWealth](https://twitter.com/LeCercleWealth)



YouTube
Chaîne BNP Paribas Banque Privée



Chaînes BNP Paribas Banque Privée
Apple Podcasts / Spotify / Google Podcasts / Pocket Casts / Overcast



Un site Internet
mabanqueprivée.bnpparibas



Une application tablettes et smartphones
« Mes comptes »



Ligne Privilege Connect*

3273 Service gratuit
* prix appel

* Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 18h (sauf jours fériés)

AVERTISSEMENT :

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

BNP Paribas - SA au capital de 2 203 201 214 € - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris
Immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76 662 042 449
Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS n°07 022 735 - N° ADEME : FR200182_01XHWE

Création : TBD - © Photos : iStock - Juillet 2026



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change